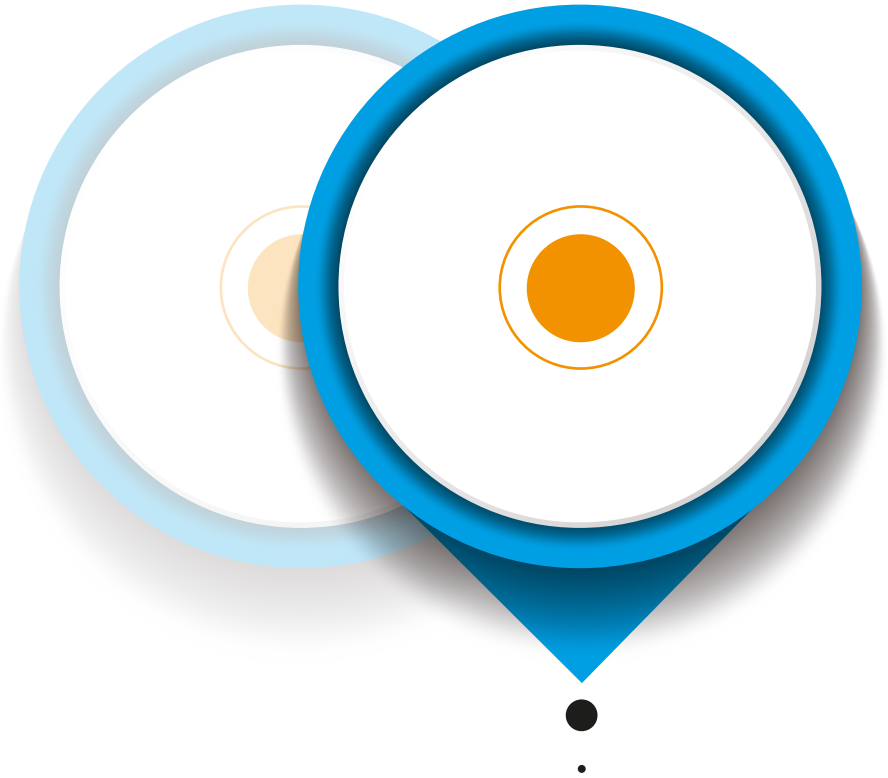
HAUT-COMMISSARIAT
À LA STRATÉGIE
ET AU PLAN
Liberté
Égalité
Fraternité

MISE EN ACTIVITÉ À PARTIR DE LA NOTE DU HAUT-COMMISSARIAT À LA STRATÉGIE ET AU PLAN

Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ?

LIVRET ENSEIGNANTS



Marion DELPECH
Lycée général et technologique du Pays de Soulte à Cheraute
(Département des Pyrénées -Atlantiques)

Chloe VANACKER,
Lycée Jean-Baptiste de Beautre à Agen (département du Lot-et-Garonne)

Mohamed HARFI
Département Travail, Emploi, Compétences,
Haut-Commissariat à la stratégie et au plan

La Note d'analyse n° 157, Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, juillet 2025

https://www.strategie-plan.gouv.fr/publications/les-aides-aux-entreprises-en-france-de-quoi-parle-t

QUELQUES MOTS SUR L'AUTEUR DE LA NOTE :

Mohamed HARFI est Docteur en économie, Expert référent Enseignement supérieur, recherche et innovation, au département Travail emploi compétences. Il est co-rapporteur de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation.

1. RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES DE SES EN PREMIÈRE ET EN TERMINALE

En classe de terminale

Chapitres du programme	Objectifs d'apprentissage	Savoirs mobilisés	Lien avec la note HCSP (2025)
Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?	• Comprendre les objectifs, modalités et limites de la politique européenne de la concurrence • Comprendre les problèmes de coordination entre politiques économiques dans la zone euro.	• Politique de la concurrence. • Règles européennes sur les aides d'État (art. 107 TFUE). • Cadre institutionnel : BCE, Commission européenne, États membres.	• La note met en lumière les aides publiques comme instrument budgétaire national soumis au contrôle et à la réglementation européenne des aides d'État. Elle illustre la tension entre souveraineté économique et cadre communautaire et permet d'analyser la politique de la concurrence, fondement des règles d'encadrement des aides d'État.
Comment lutter contre le chômage ?	• Connaître les principales politiques de l'emploi : allègements du coût du travail, formation, flexibilisation. • Comprendre les effets différenciés de ces politiques selon le contexte économique.	• Notions de chômage, emploi, coût du travail, politiques actives et passives de l'emploi. • Mécanismes de soutien à la demande et à l'offre de travail. Relier chômage structurel et chômage conjoncturel aux instruments de politique économique.	• La note souligne que les exonérations générales de cotisations sociales constituent la forme d'aide principale (≈70 Mds €), orientée vers la réduction du coût du travail. Il interroge leur efficacité en termes d'emploi et évoque les possibles effets d'aubaine, fournissant une base concrète pour discuter des limites des politiques de l'emploi.
Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?	• Comprendre que la productivité et la compétitivité déterminent la capacité d'un pays à exporter.	• Notions de productivité, compétitivité, innovation, politique industrielle. • Identifier le rôle des politiques publiques dans la compétitivité.	• Les aides à l'investissement et à l'innovation décrites dans la note illustrent les politiques structurelles visant à améliorer la compétitivité (hors prix/hors coût) française dans un contexte de concurrence internationale.
Quelles politiques pour l'emploi ? (prolongement du précédent)	• Identifier les instruments des politiques de l'emploi : subventions, aides fiscales, formation, soutien à la demande. • Évaluer les effets différenciés selon les secteurs et types d'entreprises.	• Typologie des aides publiques : budgétaires, fiscales, sociales, financières. • Objectifs : emploi, compétitivité, attractivité.	• La note distingue plusieurs catégories et modalités d'aides aux entreprises (aides à l'apprentissage, aides à l'activité partielle, les exonérations de cotisations sociales, ...) et met en évidence leur poids variable selon la taille et le secteur, permettant une réflexion sur l'efficacité et la cohérence des politiques publiques.
Regards croisés – Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?	• Comprendre que l'action publique s'exerce sous contrainte de financement et fait débat en termes d'efficacité, légitimité et justice.	• Inégalités économiques, redistribution, efficacité et équité, contraintes budgétaires. • Identifier les instruments de la redistribution (fiscalité, transferts, subventions).	• La note questionne la lisibilité, l'efficacité du système d'aides au regard des objectifs de politiques publiques et des effets redistributifs (justice économique) : qui bénéficie des soutiens publics ? Elle illustre les tensions entre efficacité économique et redistribution, et ouvre une réflexion sur la transparence et la soutenabilité budgétaire.

SAVOIR-FAIRE MOBILISÉS

- Analyser un document institutionnel (note, graphique, tableau comparatif UE).
- Mettre en relation une politique nationale et le cadre européen.
- Identifier les contraintes et marges de manœuvre des États.
- Lire et interpréter un tableau chiffré d'aides à l'emploi.
- Identifier les effets attendus d'une politique d'allègement du coût du travail.
- Relier données et concepts.
- Relier politiques structurelles et compétitivité à long terme.
- Utiliser des données comparatives (France / UE).
- Comparer l'impact des politiques publiques sur différents marchés du travail.
- Mobiliser des données macroéconomiques pour évaluer l'efficacité des politiques.
- Relier les politiques économiques aux débats sur la justice sociale.
- Argumenter sur la légitimité et les effets redistributifs d'une mesure publique.

En classe de Première

Chapitres du programme	Objectifs d'apprentissage	Savoirs mobilisés	Savoir-faire mobilisés	Lien avec la note HCSP (2025)
Comment les agents économiques se financent-ils ?	Comprendre que les agents (ménages, entreprises, administrations) ont des besoins ou des capacités de financement. Savoir que le solde budgétaire de l'État dépend des recettes (fiscales et non fiscales) et des dépenses publiques. Comprendre qu'une politique de dépenses publiques peut avoir des effets contradictoires sur l'activité (relance / effet d'éviction).	Financement, dépenses publiques, déficit budgétaire, politique de relance, effet d'éviction. Rôle économique de l'État.	Lire et interpréter un tableau sur les dépenses publiques et le déficit. Identifier les effets possibles d'une politique de soutien budgétaire sur l'activité.	La note illustre le rôle de la dépense publique via les aides aux entreprises (112 Mds € dans un premier périmètre, hors exonérations de cotisations sociales de 70 Mds€), en interrogeant leurs effets sur la croissance, l'investissement et l'emploi, ainsi que leur coût budgétaire, ceci avec un (double objectif : assurer l'efficacité économique des interventions économiques en faveur des entreprises et une distribution efficace grâce à un ciblage des publics et des territoires).
Quelles sont les principales défaillances du marché ?	Comprendre que le marché peut être défaillant en présence d'externalités ou de biens collectifs. Être capable d'illustrer l'intervention publique face à ces défaillances (taxes, subventions, réglementation).	Externalités, biens publics, asymétries d'information, intervention publique.	Identifier une défaillance de marché à partir d'un cas concret. Relier un instrument de politique publique à un type de défaillance.	Les aides répondent à des objectifs de politiques publiques, dont l'optimisation des investissements privés face à des défaillances de marché. Par exemple, les aides à l'innovation et à la transition écologique présentées dans la note relèvent d'une correction des externalités positives et d'un soutien à la production de biens collectifs (innovation, environnement, emploi). Les prêts à taux bonifiés permettent à des entreprises d'accéder à des financements qu'elles n'auraient pas eus aux conditions du marché.

Chapitres du programme	Objectifs d'apprentissage	Savoirs mobilisés	Savoir-faire mobilisés	Lien avec la note HCSP (2025)
Comment un marché concurrentiel fonctionne-t-il ? / Comment les marchés imparfaitement concurrentiels fonctionnent-ils ?	• Comprendre les conditions de la concurrence parfaite et les sources de pouvoir de marché. • Comprendre que la politique de la concurrence vise à préserver le surplus du consommateur et l'efficacité économique.	• Marché, concurrence parfaite, monopole, entente, politique de la concurrence.	• Analyser l'impact d'une intervention publique sur le marché (ex. subvention).	• La note montre que les aides publiques, dites « aides d'État » sont encadrées par la politique européenne de la concurrence : elles doivent éviter de fausser le jeu du marché tout en soutenant la compétitivité. Les aides qui ne ciblent pas explicitement un secteur, une activité ou un territoire spécifique ne sont pas interdites par la Commission européenne. C'est le cas par exemple des exonérations générales de cotisations sociales (plus de 70 Mds € en 2023).
Comment les entreprises sont-elles organisées et gouvernées ?	• Comprendre le cycle de vie d'une entreprise (création, croissance, disparition). • Identifier les diverses figures de l'entrepreneur (innovateur, manager, actionnaire). • Comprendre que l'entreprise est un lieu de coopération et de conflit entre parties prenantes.	• Entreprise, entrepreneur, innovation, gouvernance, parties prenantes.	• Identifier les objectifs économiques d'une entreprise (profit, innovation, responsabilité). • Lire un graphique sur les aides par secteur ou taille d'entreprise. • Identifier les institutions et instruments de gestion collective des risques.	• Les aides étudiées dans la note visent à soutenir l'investissement et l'innovation des entreprises, notamment des PME, à réduire la pression fiscale et à renforcer leur compétitivité structurelle.
Regards croisés – Comment l'assurance et la protection sociale contribuent-elles à la gestion des risques ?	• Connaître les principaux risques économiques et sociaux (chômage, précarité, vieillesse). • Comprendre le rôle des pouvoirs publics dans la mutualisation et la prévention des risques.	• Protection sociale, assurance, risque, solidarité, aléa moral.	• Relier une politique publique à un risque économique (emploi, activité).	• Une partie des aides aux entreprises passe par des allègements généraux de cotisations sociales pour réduire les coûts liés aux salaires. Ces exonérations ont pour objet d'améliorer la compétitivité coût des entreprises. Elles peuvent contribuer à prévenir les défaillances d'entreprises et le chômage, notamment en période de crise. Les aides à la R&D constituent une forme de gestions collectives des risques, notamment en participant au financement des projets risqués de R&D.

La note fait également référence au préambule des programmes du cycle terminal

- Utilisation de données quantitatives.
- Représentation graphique indiquée dans les programmes.

Par ailleurs, comme évoqué dans le préambule elle permet de participer à la formation intellectuelle des élèves en renforçant leur acquisition des concepts, méthodes et problématiques essentiels de la science économique et de la science politique notamment. Enfin, elle contribue à la formation civique des élèves grâce à la maîtrise de connaissances qui favorisent leur participation au débat public quant à la détermination des instruments de politique publique contribuant à la transition écologique.

2. PRÉREQUIS EN TERMES DE SAVOIRS ET DE SAVOIR-FAIRE

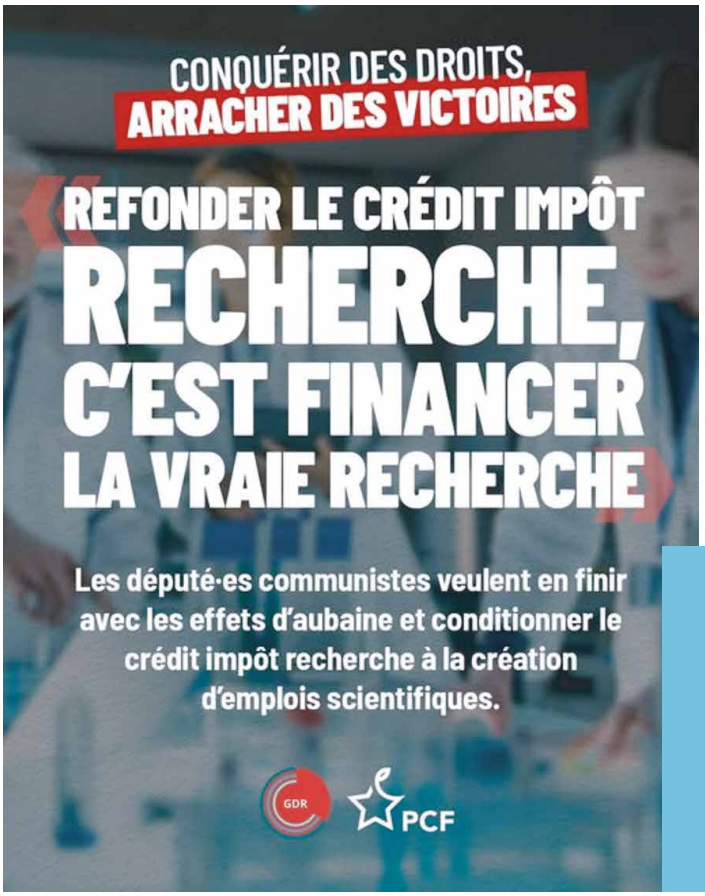
En termes de savoirs, les élèves doivent avoir préalablement compris les mécanismes du marché ainsi que ses défaillances (notion d'externalité notamment). En classe de terminale, ils peuvent avoir étudié précédemment les limites écologiques de la croissance, ainsi que les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour faire face aux externalités négatives.

En termes de savoir-faire, les activités proposées permettront aux élèves de perfectionner les compétences ci-après :

- Calculer, lire et interpréter des mesures de variation : coefficient multiplicateur et taux de variation.
- Répondre à un sujet d'étude de document (du type de deuxième partie d'épreuve composée du baccalauréat).
- Lire et synthétiser un article de presse (un texte long).
- Travailler et coopérer dans un groupe.

3. SENSIBILISATION À PARTIR D'UN DOCUMENT ICONOGRAPHIQUE DE NATURE À FAIRE ÉMERGER UNE OU DES PROBLÉMATIQUES

DOCUMENT



Source : Affiche du parti communiste, publiée 29 octobre 2025.

Note : Le 29 octobre 2025, les députés communistes ont défendu une série d'amendements pour réformer le crédit impôt recherche (CIR).

Ce dernier a pour but d'inciter les entreprises localisées en France à engager des activités de R&D. Les députés demandent notamment de le plafonner à 50 millions d'euros par groupe, au lieu de 100 millions aujourd'hui, de le conditionner au maintien des emplois de chercheurs et techniciens, et de supprimer les avantages fiscaux pour les très grandes entreprises.

Définition : **L'effet d'aubaine** vise essentiellement les politiques publiques. Par exemple, si, pour inciter les entreprises à embaucher, l'État accorde à celles qui le font une prime par embauche réalisée, cette mesure sera un **effet d'aubaine** pour toutes les entreprises qui étaient de toute façon sur le point d'embaucher.

Questions

Q1. ***Quelle idée principale cette affiche défend-t-elle ?***

Le parti communiste se mobilise pour refonder le crédit impôt recherche. Ce parti politique propose de conditionner l'obtention du crédit d'impôt à la création d'emplois scientifiques. Le mécanisme du CIR est donc validé par un parti d'opposition mais son cadre actuel est considéré comme trop favorable aux entreprises.

Q2. ***En quoi le CIR peut-il être à l'origine d'effet d'aubaine ?***

Si les entreprises qui bénéficient de ce crédit d'impôt avaient déjà prévues d'investir en R&D, c'est un effet d'aubaine. Le crédit d'impôt recherche est aujourd'hui calculé sur la base du volume de R&D réalisé, quand bien même l'entreprise aurait baissé ces activités au cours des années précédentes. Avant 2004, le CIR était calculé en accroissement, c'est-à-dire que seules les activités de R&D additionnelles enregistrées l'année n par rapport aux années précédentes (n-1 et n-2) donnaient droit à un crédit d'impôt.

Q3. ***Le CIR représente-t-il une dépense ou une recette pour l'État ? Quel impact sur le budget de l'État s'il accorde plus de CIR ?***

Le CIR consiste à déduire de ses impôts (payés par l'entreprise) les dépenses engagées pour la recherche, ce sont donc des recettes en moins pour l'État, dont l'équivalent en dépense fiscale est de l'ordre de 7 milliards d'euros. La croissance de cette dépense déséquilibrerait le budget de l'État si les recettes n'augmentaient pas de l'autre côté.

Note PROF :
Possibilité de sensibiliser en Première pour introduire ensuite l'intervention de l'État dans l'économie.
Possibilité également de sensibiliser en Terminale sur le rôle de l'État dans la croissance intensive.

4. ENJEUX IDENTIFIÉS

Au moins 3 principaux enjeux sont soulevés par la note :

- Un enjeu économique : Les aides visent à soutenir l'investissement, l'emploi, la transition énergétique, etc, soit les différentes composantes d'un environnement économique à même de favoriser, de manière durable, l'activité et la prospérité du pays.
- Un enjeu budgétaire : Les aides représentent un coût significatif pour les finances publiques (112 Mds d'€, hors l'équivalent de 70 milliards d'euros d'exonération générales de cotisations sociales, soit ~4 % du PIB annuel).
- Un enjeu démocratique : La complexité et le manque de visibilité peuvent être de nature à favoriser les grandes entreprises et nuisent à l'équité et la libre concurrence

Proposition de questionnements qui permettront de problématiser le sujet :

- Peut-on facilement identifier les différentes aides publiques à l'emploi et la recherche en France ?
- Qui a accès à ces aides publiques ?
- La profusion des dispositifs d'aide à l'investissement ou à l'emploi nuit-elle à leur efficacité ?
- Le coût du CIR est-il justifié au regard de ses résultats ?
- L'existence d'« effets d'aubaine » disqualifie-t-elle le dispositif CIR ?
- Peut-on concilier aides publiques et concurrence libre et non faussée ?

5. SYNTHÈSE DE LA NOTE (AVEC LES RÉFÉRENCES DE LA NOTE)

Il n'existe pas de consensus sur la définition ou le montant total des aides aux entreprises en France.

- **Deux approches principales coexistent :**
  - Définition européenne (aides d'État) : 45 milliards d'euros en 2022 (25 milliards hors aides aux entreprises pour faire face à la crise liée au Covid).
  - Périmètre élargi (subventions, dépenses fiscales, exonérations de cotisations sociales ciblées, aides financières) : 112 milliards d'euros en 2023 et plus de 180 milliards d'euros en intégrant les exonérations générales de cotisations sociales.

Composition des aides (périmètre élargi, 2023)



Source : Graphique extrait de la note de Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, juillet 2025, « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? », page 1

La multiplicité des dispositifs (175 mesures budgétaires, 234 dépenses fiscales, 40 exonérations de cotisations sociales) engendre une trop grande complexité et un manque de transparence.

La note soulève un débat sur le périmètre des « aides aux entreprises » :

- Les exonérations générales de cotisations sociales (70 Mds) ne sont pas comptabilisées comme aides d'État par l'UE.
- Certaines dépenses fiscales sont « déclassées » (ex : régime « mères-filles »[1], 29 Mds).

Par ailleurs, peu de dispositifs sont évalués régulièrement, ce qui pose un problème démocratique et d'optimisation des dépenses publiques. [efficacité VS efficience]

1. Le régime mères-filles est un **avantage fiscal pour éviter la double imposition des dividendes entre sociétés liées**. Il permet à la société mère de ne pas payer (ou très peu) d'IS sur les dividendes reçus de ses filiales, sous conditions. Dans les comptes budgétaires français, ce régime **n'est plus comptabilisé comme une aide aux entreprises**, car il est considéré comme une modalité normale de calcul de l'impôt, bien qu'il représente **une perte de recettes significative pour l'État**.

La France est le 2e pays de l'UE en volume d'aides d'État (45 Mds en 2022), derrière l'Allemagne (73,7 Mds). En % du PIB, la France se situe au-dessus de la moyenne européenne (1,7 % en 2022, contre 0,94 % hors Covid).

Les aides aux entreprises représentent un outil majeur de la politique économique française. Elles visent à soutenir l'investissement et l'emploi. Elles sont en grande partie adoptée par le Parlement dans le cadre des projets annuels de loi de finances, en ce qui concerne celles à la charge directe de l'État et de ses opérateurs, tout en étant encadrées par les règles européennes de concurrence.

La présente note propose plusieurs recommandations :

- Clarifier la définition des aides et stabiliser leur périmètre.
- Améliorer la transparence : publier un recensement annuel complet en annexe des lois de finances.
- Évaluer systématiquement l'efficacité des dispositifs (tous les 3 à 5 ans).
- Harmoniser les pratiques européennes pour permettre des comparaisons pertinentes.

6. OBJECTIFS DE LA MEA (EN IDENTIFIANT PRÉCISÉMENT LES ÉLÉMENTS DE LA NOTE QUI SERONT MOBILISÉS)

Activité en classe de 1ère = Permettre aux élèves de s'approprier les notions de budget de l'État (dépenses / recettes), comprendre la politique de relance de l'économie et l'effet d'éviction.

Activité en classe de terminale = Comprendre l'objectif et les limites de la politique de la concurrence européenne, via une modalité précise de cette politique (la surveillance des aides d'État en France).

Activité d'approfondissement aux élèves post-bac = Comprendre que les allégements et exonérations de cotisations sociales bénéficiant aux entreprises en France peuvent être une solution pour réduire le chômage. Revoir les notions de coût du travail et de politique de l'emploi.

7. QUIZ SUR LA LECTURE ET LA COMPRÉHENSION DE LA NOTE

Questions

Q1. ***Quelle est l'estimation totale des aides publiques aux entreprises en France en 2023 selon le HCSP ?***

- A 42 milliards €
- B 73 milliards €
- C 112 milliards €
- D 211 milliards €

Réponse attendue : C 112 milliards €, hors exonérations générales de cotisations sociales (+70 milliards €)

Q2. ***Quel organisme est chargé du pilotage et de la coordination de nombreuses aides aux entreprises en France ?***

- A L'INSEE
- B Bpifrance
- C Le MEDEF
- D L'OCDE

Réponse attendue : B Bpifrance https://www.bpifrance.fr/ pour les aides financières (prêts, garanties et participation) et la gestion d'aides pour le compte de l'État, notamment dans le cadre du programme France 2030.

Q3. ***Quelle est la principale difficulté identifiée par le HCSP pour évaluer les aides publiques ?***

- A Leur coût budgétaire trop faible
- B Leur manque de transparence et la multiplicité des dispositifs
- C Leur dépendance au cycle économique
- D Leur interdiction par l'Union européenne

Réponse attendue : B Manque de transparence et multiplicité des dispositifs

Q4. ***Quelle distinction le HCSP établit-il entre « aides aux entreprises » et « aides d'État » ?***

Réponse courte attendue : Les « aides d'État » désignent les soutiens notifiés et encadrés par la réglementation européenne de la concurrence (art. 107 TFUE), tandis que les « aides aux entreprises » englobent l'ensemble des soutiens publics (fiscaux, budgétaires, financiers et sociaux), qu'ils soient ou non soumis à ce contrôle.

Q5. ***Pourquoi la politique européenne de la concurrence encadre-t-elle les aides publiques ?***

Réponse courte attendue : Pour éviter les **distorsions de concurrence** au sein et entre États membres et garantir un **marché unique équitable**.

Q6. ***Le HCSP évoque un risque d' « effet d'aubaine ». Que signifie cette expression ?***

- A Une hausse soudaine des exportations
- B Un effet multiplicateur budgétaire élevé
- C Une aide réservée aux PME innovantes
- D Une aide qui bénéficie à une entreprise qui aurait investi de toute façon

Réponse attendue : D Une aide qui bénéficie à une entreprise qui aurait engagé des dépenses (investissement par exemple) en l'absence de cette aide.

Q7. ***En quoi les aides aux entreprises peuvent-elles être considérées comme un instrument de politique de l'emploi ?***

Réponse ouverte attendue : Elles visent notamment à réduire le coût du travail, encourager l'embauche, soutenir les secteurs fragiles, ou préserver les emplois lors de crises (ex. Covid, transition écologique) par exemple en mettant en place des exonérations de cotisations sociales, afin de réduire le coût du travail.

Q8. ***Le HCSP recommande de rendre les aides plus lisibles et plus évaluables. Quelles réformes pourraient aller dans ce sens ?***

Réponses possibles :

- **A** Centraliser les dispositifs dans une base unique,
- **B** Évaluer régulièrement leur efficacité économique et sociale,
- **C** Supprimer les aides inefficaces ou redondantes,
- **D** Conditionner les aides à des objectifs mesurables (emploi, écologie).

8. ACTIVITÉS SUR LES SAVOIRS ET SUR LES SAVOIR-FAIRE CLAIREMENT IDENTIFIÉS

Une activité d'approche succincte en première

Retour PROGRAMME

• Comment les agents économiques se financent-ils ?	• Comprendre que les agents (ménages, entreprises, administrations) ont des besoins ou des capacités de financement. • Savoir que le solde budgétaire de l'État dépend des recettes (fiscales et non fiscales) et des dépenses publiques. • Comprendre qu'une politique de dépenses publiques peut avoir des effets contradictoires sur l'activité (relance / effet d'éviction).	• Financement, dépenses publiques, déficit budgétaire, politique de relance, effet d'éviction. • Rôle économique de l'État.	• Lire et interpréter un tableau sur les dépenses publiques et le déficit. • Identifier les effets possibles d'une politique de soutien budgétaire sur l'activité.	• La note illustre le rôle de la dépense publique *via* les aides aux entreprises (112 Mds €, hors exonérations de cotisations sociales de 70 Mds €), en interrogeant leurs effets sur la croissance, l'investissement et l'emploi, ainsi que leur coût budgétaire.

Activité : Comment l'État utilise-t-il son budget pour aider les entreprises en France ?

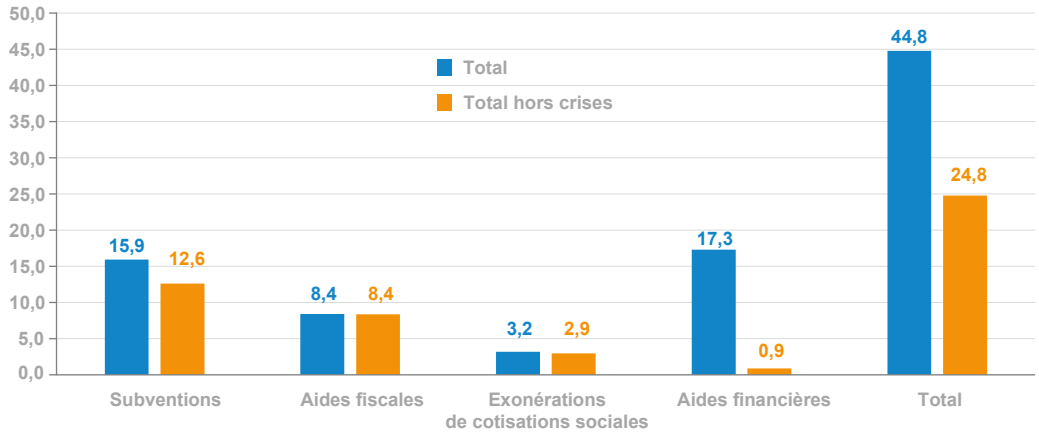
Pré-requis :

- Budget de l'État
- Recettes / dépenses
- Lecture de %
- CM et Taux de variation
- Taxe
- Marché
- Concurrence
- Surplus du producteur / du consommateur

Note Prof : L'objectif de ce 1er document est de commencer à faire émerger chez les élèves la distinction entre dépenses et recettes publiques.

DOCUMENT 1

Graphique 4 – Les aides d'État en France par instruments de financement, en 2022 (en milliards d'euros)



Lecture : selon la définition européenne, en 2022, les entreprises françaises ont reçu 15,9 milliards de subventions, 12,6 milliards si on excepte l'aide liée aux crises récentes du Covid et de la guerre en Ukraine.

Source : HCSP, données du *State Aid Scoreboard 2023*, Commission européenne, avril 2024

Source : Graphique extrait de la note de Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, juillet 2025, « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? », page 9

Questions

Q1. ***Faites une phrase avec la valeur « 44,8 »***

Selon le périmètre des aides d'État, la France a dépensé en 2022 44,8 milliards d'euro d'aides aux entreprises, via plusieurs instruments.

Q2. ***Comment peut-on expliquer la différence entre les 44,8 milliards d'euros et les 24,8 milliards ?***

Les 24,8 euros représentent le montant des aides accordées par l'État aux entreprises, selon le périmètre des aides d'État, en excluant toutes les aides liées aux crises récentes du Covid et de la guerre en Ukraine.

Q3. ***Quels sont les deux instruments pour lesquels les dépenses de l'État sont les plus élevées ?***

Les aides financières et les subventions

Q4. ***Distinguez les aides financières des aides fiscales ; puis comparez, à l'aide d'un coefficient multiplicateur, les dépenses de l'État en termes d'aides fiscales et celles en termes d'aides financières ?***

Selon le périmètre des aides d'État, les aides fiscales viennent plutôt de taux réduits de TVA de certains produits ou territoires (Outre-mer par exemple) ou en déduction d'impôt alors que les aides financières sont davantage des montants directement reçus par les entreprises (par exemple des prêts à taux bonifiés).

$$8{,}4 * 2 = 16{,}4$$

L'État dépense plus de 2 fois plus en aides financières qu'en aides fiscales.

Q5. ***Qu'est-ce qu'une subvention ? Quel est son objectif ? Expliquez votre réponse.***

Une subvention est une aide financière directe accordée par l'État. Elle a pour objectif d'inciter les entreprises à certains comportements. Elle n'est accordée que sous certaines conditions.

Q6. ***Comment l'État peut-il financer toutes ses dépenses d'aides aux entreprises ?***

L'État mobilise ses ressources. Celles-ci sont principalement d'origine fiscale. On peut citer :

- impôts sur la consommation ; la TVA avant tout prélèvements sur les revenus : impôts sur les revenus (IR), impôts sur les sociétés (IS) et sur les revenus des personnes exerçant une profession commerciale, industrielle ou artisanale à leur compte, mais également l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC)
- impôt sur la propriété et le capital : taxe foncière (prélevée par les collectivités locales),
- impôts sur les plus-values (immobilières et mobilières), IFI, droits de mutation des taxes affectées, par exemple les taxes d'apprentissage

Q7. ***Quels ont été les impacts de la crise de la COVID sur les aides d'État ?***

- Une augmentation importante de certaines d'entre elles
- Qui a contribué à l'opacité
- Et perturbé les possibilités d'évaluation du fait du caractère extraordinaire de l'événement

Note Prof : Pour aller plus loin, on peut travailler sur la définition même d'une aide d'État. Document ci-dessous.

DOCUMENT 2 : « Un concept mal défini »

D'abord, qu'entend-on par « aide » ? La définition la plus répandue est celle d'un régime dérogatoire à une norme qui peut être nationale, européenne ou internationale.

Ainsi, la réduction de 1,8 point du taux de cotisation patronale d'allocations familiales, pour les salaires inférieurs à 3,5 SMIC, instaurée en 2015 dans le cadre du « pacte de responsabilité et de solidarité », est considérée par tous comme une aide aux entreprises. Mais si cette réduction s'appliquait à l'ensemble des salariés, elle aurait été considérée comme une baisse de taux et on n'aurait pas parlé d'aides. C'est donc le fait même d'exclure les salariés les mieux payés d'une baisse de taux de cotisation qui a accru le total des aides aux entreprises.

Ce seul exemple rend compte de la complexité et de l'ambivalence du concept. En outre, en dynamique, on bute rapidement sur des résultats contre-intuitifs : quand on baisse le taux normal d'imposition, les aides, qui sont définies en référence à cette norme, diminuent elles aussi… alors même que la société dans son ensemble a accru son effort en faveur des entreprises en baissant les prélèvements obligatoires qui pèsent sur elles.

Le caractère flou de la notion peut aussi être apprécié par le fait que le classement d'un dispositif dérogatoire en dépense fiscale varie avec le temps. Par exemple, le taux réduit de l'impôt sur les sociétés (IS) pour les entreprises réalisant moins de 10 millions d'euros de chiffres d'affaires est-il une aide aux entreprises ? Jusqu'en 2006, dans les documents budgétaires, le gouvernement considérait cet avantage comme une dépense fiscale, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Autre exemple : le « régime des sociétés mères et filiales », dit « régime mères-filles », qui permet aux entreprises de ne pas être imposées sur les produits de participation représentant au moins 5 % du capital d'autres sociétés, engendre une perte de recettes pour l'État de 29 milliards d'euros en 2023. Or cette mesure a été retirée en 2006 de la liste des dépenses fiscales et donc des aides aux entreprises, car ce régime dérogatoire est désormais considéré comme une simple modalité de calcul de l'impôt, devenue une quasi-norme. Dans les définitions internationales, pourtant, c'est plutôt le seuil de 10 % qui est retenu pour définir le contrôle d'une filiale : on pourrait donc considérer, a minima, que le coût induit par cet écart entre 5 % et 10 % est une dépense fiscale.

Source : Extrait de la note du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, juillet 2025, « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? », pages 2 et 3

Questions

Q1. ***Relever dans le texte la définition la plus répandue de la notion d'aide aux entreprises ?***

Aide = dispositif permettant le versement d'une enveloppe financière, une déduction ou réduction d'impôt ou la réduction d'une cotisation sociale au profit d'un agent économique selon un régime dérogatoire à une norme qui peut être nationale, européenne ou internationale.

Q2. ***Si l'État applique une réduction d'impôt ou de cotisations sociales pour tous les salariés, est-ce considéré comme une aide ? Pourquoi ?***

Si cette réduction s'applique à tous les salariés, elle est considérée comme une baisse du taux et non comme une aide, celle-ci ne s'appliquant par définition qu'à certains salariés ou entreprises respectant certains critères.

Q3. ***Pourquoi l'État réduit-il le taux d'imposition des sociétés réalisant moins de 10 millions d'euros de chiffres d'affaires ?***

Dans le cadre d'une « politique de l'offre », l'État vient en soutien des petites entreprises en allégeant leur fardeau fiscal. Il escompte que les entreprises ciblées seront plus enclines à investir dans de nouveaux équipements, à développer de nouveaux produits et à embaucher de nouveaux salariés, avec à la clé un gain en termes de création d'emplois et de croissance.

Q4. ***La définition de l'aide aux entreprises est-elle la même dans tous les pays du monde ?***

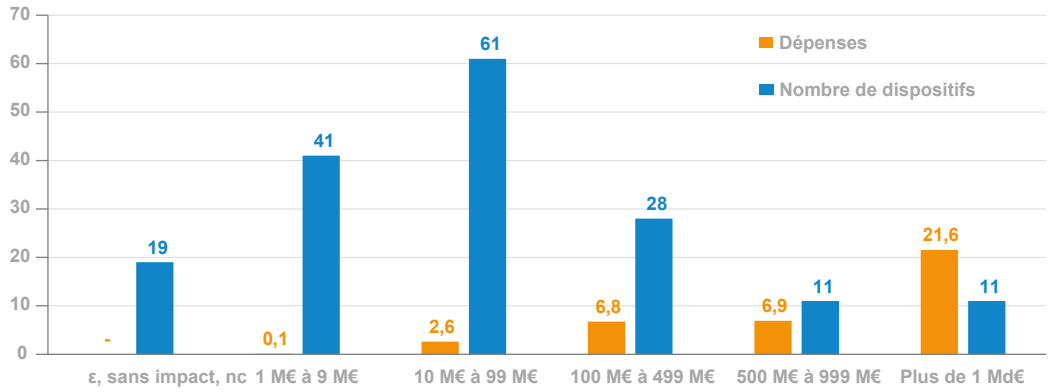
Celle-ci varie selon les pays et les dispositifs règlementaires choisis dans chacun d'entre eux.

Q5. ***Quelles conséquences cela peut-il avoir sur les marchés internationaux en termes de concurrence internationale ?***

Si certaines entreprises reçoivent de leur État plus d'aides que d'autres elles sont avantagées. Cela peut nuire à une concurrence pure et parfaite, en jouant sur le degré d'attractivité du marché domestique (cf. les entreprises françaises vs. les entreprises irlandaises par exemple).

DOCUMENT 3

Graphique 5 – Les dépenses budgétaires bénéficiant aux entreprises en 2023 par coût et par nombre



ε = montant inférieur à 0,5 M € ; nc = montant non calculé.

Lecture : les 11 dépenses budgétaires dont le coût unitaire est supérieur à un milliard représentent un coût total de 21,6 milliards d'euros.

Source : PLF pour 2025, retraitement HCSP

Source : Graphique extrait de la note du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, juillet 2025, « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? », page 10.

Questions

Q1. ***Faites une phrase pour lire les données concernant les dépenses de plus de 1 milliard d'euros.***

En 2023, il y a 11 dépenses de l'État bénéficiant aux entreprises qui coûtent plus de 1 milliard d'euros. Au total, ces 11 dépenses représentent un coût total pour l'État de 21,6 milliards d'euros.

Q2. ***Quel pourcentage des dépenses totales de l'État les 21,6 milliards d'euros représentent-ils ? Et quel pourcentage de dispositif ces 11 dépenses représentent-elles ?***

21,6 milliards sur un total de 38 milliards (0 + 0,1 + 2,6 + 6,8 + 6,9 + 21,6)

21,6/38 * 100 = 56,84 % du montant total des dépenses

11 mesures sur 171 mesures (19 + 41 + 61 + 28 + 11 + 11)

11/171 * 100 = 6,43 % des mesures

L'État dépense donc 56,84 % de ses dépenses pour 6,43 % de ces mesures.

- 11 mesures pour plus de 50 % des dépenses !

Q3. ***Calculez à l'inverse, combien représentent les aides de moins de 100 millions sur le total des aides distribuées ?***

19 + 41 + 61 = 121 mesures sur 171 mesures dans le graphique

121/171 * 100 = 70 %

121 mesures, soit 70 % des mesures sont des aides de moins de 100 millions d'euros.

Q4. ***Que pouvez-vous conclure ?***

L'État distribue donc en nombre (en volume) essentiellement des aides de petits montants, 70 % des mesures ne représentent que 2,7 milliards euros. En valeur, 11 mesures concentrent l'essentiel des aides budgétaire (plus de 50 % des dépenses).

Transition : mais à quoi correspondent ces aides ou ces dépenses de l'État ?

DOCUMENT 4

La grande diversité des mesures traduit la pluralité des finalités présentées dans les programmes budgétaires. Ces mesures peuvent être générales en **soutien à des politiques publiques**, comme **les aides à l'emploi des jeunes** (« aides à l'embauche d'apprentis », 3,5 milliards d'euros), **le soutien au transport ferroviaire** (« régénération ferroviaire » pour 2,7 milliards), les actions du plan France 2030 (« Industrialisation et redéploiement », 1,4 milliard). D'autres mesures sont des **subventions à des entreprises** dans le cadre de régime exempté de notification à la Commission européenne, comme **les aides à la R & D en matière d'environnement** (par exemple via les financements de l'ADEME). D'autres encore constituent des **compensations pour charges de services publics** (par exemple, la compensation de la mission de service universel postal, 400 millions d'euros). D'autres enfin sont plutôt sectorielles ou visent certaines activités comme le « **soutien aux professionnels du livre** » pour 27,3 millions ou le « **soutien aux professionnels du secteur de la musique** » pour 26,7 millions. Le soutien à l'innovation passe, outre les actions de France 2030, par d'autres mesures ciblées comme le « **concours d'innovation** » (107 millions) et l'appui à la « mission French Tech » (11 millions).

Source : Extrait de la note du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, juillet 2025, « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? », page 10.

Questions

Q1. ***Soulignez dans le texte les différentes aides listées.***

Q2. ***Relevez parmi les aides présentées celles qui coûtent plus de 100 millions d'euros à l'État.***

la compensation de la mission de service universel postal = 400 millions

le « concours d'innovation » = 107 millions

Q3. ***Pourquoi l'État verse-t-il des aides aux entreprises qui emploient des jeunes ? De quel type d'aides peut-il s'agir ?***

L'État verse des aides à l'emploi des jeunes pour inciter les entreprises à embaucher des actifs plus jeunes qui sont plus discriminés à l'embauche que les plus âgés du fait de leur manque d'expérience, avec à la clé une réduction du taux de chômage de ces jeunes actifs. Ceci peut prendre la forme d'aides fiscales (crédit-impôt), de réduction de cotisations sociales ou de subventions, ou d'un dispositif particulier d'insertion comme le contrat d'apprentissage.

Q4. ***Pourquoi l'État verse-t-il des aides à la R&D en matière d'environnement notamment ?***

Pour inciter les entreprises à financer des dépenses de R&D en faveur de l'environnement, une des priorités des politiques publiques.

Q5. ***Quelles peuvent être les conséquences sur l'économie de l'investissement accru des entreprises dans la R&D ?***

La R&D stimule l'innovation qui **relance l'économie** et à terme améliore la qualité de vie de chacun grâce à une économie dynamisée. En effet, ces retombés concrètes permettent d'améliorer les services et les produits existants ou d'en créer de nouveaux, notamment de meilleure qualité ou en en réduisant le coût de production. Ceci contribue à une meilleure compétitivité dite hors coût. Les anciennes innovations, devenues moins performantes ou obsolètes, sont progressivement remplacées par de nouvelles technologies. Ce phénomène correspond à la théorie de la « destruction créatrice » de l'économiste Joseph Schumpeter, selon laquelle l'innovation stimule la croissance économique en renouvelant en permanence les produits, les techniques et les organisations existantes.

Q6. ***Une entreprise peut-elle bénéficier de ces aides si elle avait déjà prévu d'engager ses dépenses en matière de R&D ?***

Oui, c'est **l'effet d'aubaine (bénéficier d'une aide sur laquelle on ne comptait pas et dont on n'a pas objectivement besoin**.)
Cet effet d'aubaine, dans un contexte de volume d'aide limité, peut donc avoir pour conséquence d'évincer des entreprises qui en auraient eu besoin mais qui ne peuvent plus y accéder et donc de réduire l'efficacité de ces aides.

Note PROF : ici on répond à l'OA « Comprendre qu'une politique de dépenses publiques peut avoir des effets contradictoires sur l'activité (relance / effet d'éviction). »
Transition = ces aides ne bénéficient-elles qu'aux entreprises ?

DOCUMENT 5

Il est difficile de déterminer les aides qui bénéficient spécifiquement aux entreprises, car celles-ci emploient des ménages comme salariés, vendent des produits consommés par des ménages, voire sont possédées par des ménages. Quelques exemples illustrent cette difficulté. Le taux réduit pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur les logements achevés depuis plus de deux ans bénéficie-t-il aux entreprises du secteur du bâtiment ou bien aux ménages ? L'aide correspondante peut bénéficier en totalité aux consommateurs si les prix des produits et des prestations baissent dans les mêmes proportions que la réduction du taux de TVA. Mais elle peut aussi bénéficier entièrement aux entreprises (et à leurs salariés et actionnaires) si celles-ci ne répercutent pas la réduction sur les prix.

Source : Extrait de la note du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan juillet 2025, « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? », page 3

Questions

Q1. ***Pourquoi les aides aux entreprises peuvent aussi être considérées comme des aides aux ménages ?***

Les entreprises emploient des ménages comme salariés : les aides permettent indirectement d'augmenter les revenus des ménages (augmentation des salaires par exemple).

Les entreprises aidées vendent des produits consommés par des ménages dont le prix peut être minoré par l'aide accordée.

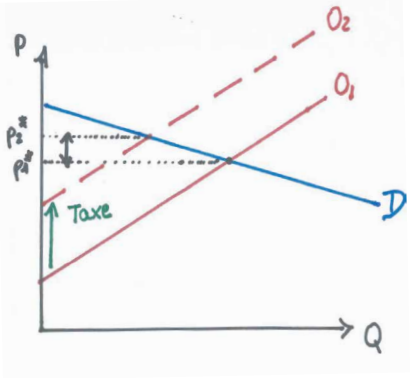
Dans certains cas, les entreprises sont directement détenues par certains ménages (ménages actionnaires ou ménages employeurs pour des activités de ménage ou de jardinage par exemple et qui bénéficient d'exonérations de cotisations patronales).

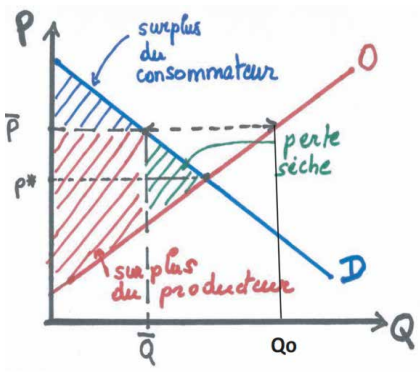
Q2. ***Comment le taux réduit pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur les logements achevés depuis plus de deux ans peut-il bénéficier uniquement aux entreprises du secteur du bâtiment, et non aux ménages ?***

Cela advient quand les entreprises ne répercutent pas la baisse du taux de TVA sur le prix de leurs produits et prestations.

Q3. ***Conclure. Comment la mise en place d'une taxe ou sa réduction peut-elle influencer l'équilibre du marché. Mobilisez la notion de surplus du consommateur et du producteur.***

La mise en place de la taxe ou d'une réduction de taxe va modifier l'équilibre de marché. Si le producteur ne répercute pas la taxe ou sa réduction sur son prix de vente, c'est le surplus du producteur qui va augmenter. À l'inverse si le producteur répercute la mise en place d'une taxe (via une hausse des prix) ou la réduction de la taxe (via la baisse des prix), c'est le surplus du consommateur qui sera modifié (à la baisse si hausse du prix d'équilibre / à la hausse si baisse du prix d'équilibre).





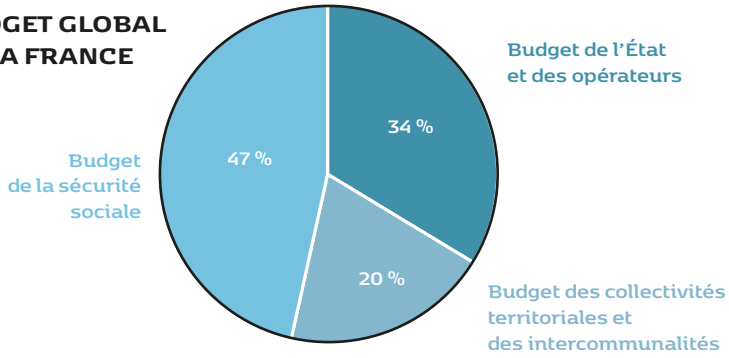
SCAN ME

Bilan

Vidéo « Budget de la France : aux chiffres citoyens ! »

https://www.economie.gouv.fr/a-la-loupe-le-budget-de-la-france

BUDGET GLOBAL DE LA FRANCE



Source : données de 2024 INSEE / DG Trésor

Questions

Q1. ***Le budget de la France est composé de 3 budgets différents. Lesquels ?***

Budget de la sécurité sociale + de l'État + des collectivités territoriales.

Q2. ***Quel est le montant global des recettes des administrations publiques de l'État en France en 2023 ?***

1 455 milliards d'euros

Source : DG Trésor - Insee, 2024
Remarque : En 2024, le montant global des recettes des administrations publiques était de 1 501,6 milliards d'euros, tandis que le montant global des dépenses des administrations publiques était de 1 670,2 milliards d'euros, aboutissant à un solde négatif de – 168,6 milliards d'euros.

Q3. ***Pourquoi peut-on dire que « chacun a sa façon participe au budget » ?***

Car chacun paie soit des impôts, soit des taxes, soit des cotisations sociales, etc. pour abonder les recettes de l'État.

Q4. ***Quel est le montant des dépenses en France en 2023 ?***

1 609,9 milliards d'euros

Q5. ***En 2023, sur 1000 euros d'impôts, combien sont dépensés en aides aux entreprises en France ?***

59 euros

Q6. ***Comment l'État peut-il avoir plus de dépenses que de recettes à la fin de l'année ? Quelles solutions ?***

Si l'État dépense plus (aides aux entreprises, dépenses de protection sociale, dépenses budgétaires comme la défense, l'éducation, etc) qu'il ne perçoit (impôts, taxes, cotisations sociales), il est en déficit. Il doit donc emprunter de l'argent. Le remboursement de la dette devient également un poste de dépense budgétaire du fait de l'accumulation de la dette publique (notamment de l'État).

Q7. *Qu'est-ce que la dette publique ?*

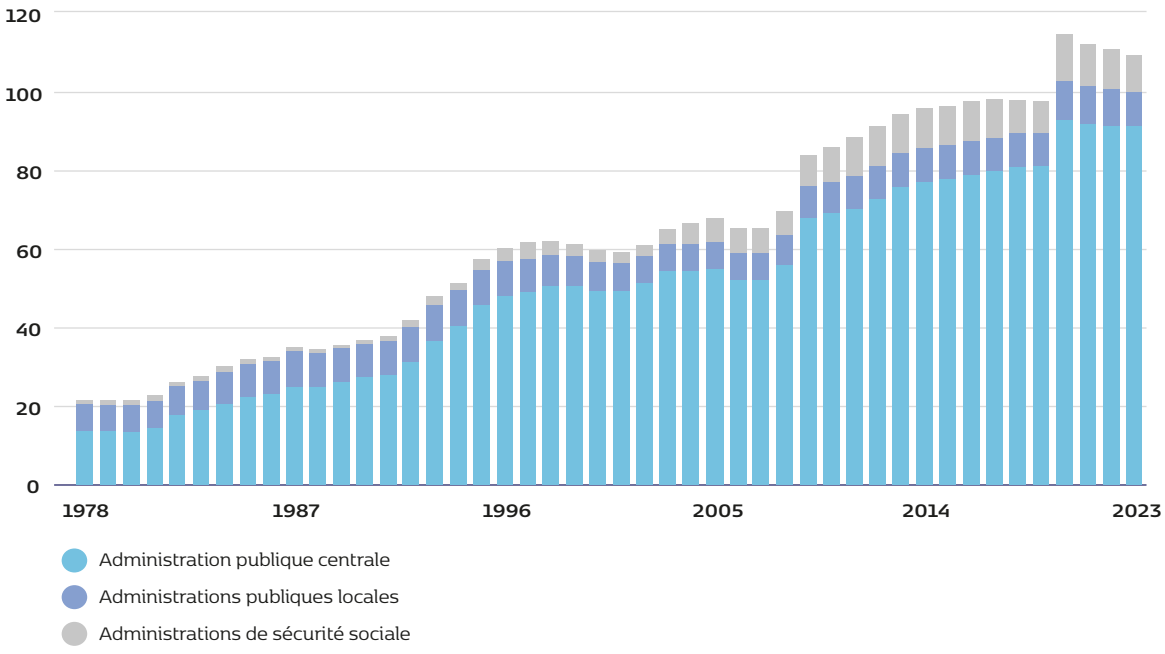
La dette correspond à la somme des emprunts (capital + intérêts) contractés par l'État tous les ans pour financer les déficits, déduction faite des remboursements annuels des dettes contractées et arrivées à terme.

Q8. *L'État français est-il endetté et comment évolue sa dette ?*

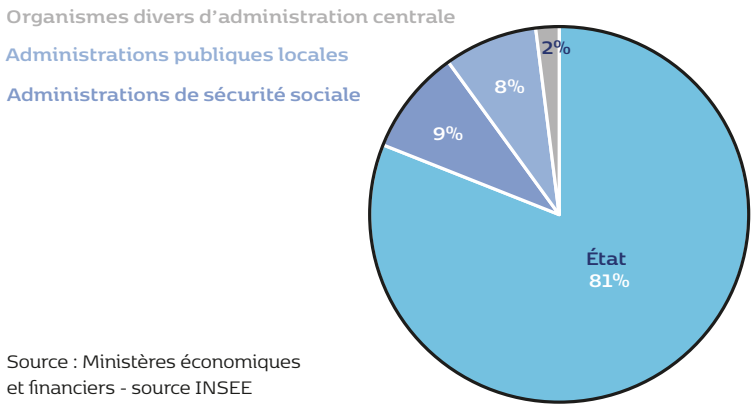
L'État français est endetté. La dette augmente depuis 40 ans. C'est l'un des principaux postes de dépenses de l'État.

DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU SENS DE MAASTRICHT PAR SOUS-SECTEUR

en % du PIB



DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU SENS DE MAASTRICHT PAR SOUS-SECTEUR EN 2023



Source : Ministères économiques et financiers - source INSEE

Q9. ***Comment l'État peut lutter contre un trop grand déficit ?***

- A Réduire ses dépenses
- B Augmenter ses recettes

RELIEZ LES NOTIONS À LEUR DÉFINITION

NOTIONS	DÉFINITIONS
Dépenses publiques	Politique économique visant à stimuler l'activité économique, souvent par l'augmentation des dépenses publiques ou la baisse des impôts, afin de favoriser la croissance et l'emploi en phase de crise ou de rétablissement de la croissance.
Effet d'éviction	Organisation politique qui exerce l'autorité sur un territoire donné, dispose du pouvoir de faire des lois (édiction de la règle) et monopolise l'emploi de la force publique, tout en assurant des fonctions économiques et sociales. L'État se distingue également par l'exercice de la souveraineté, pouvoir inconditionné dont dérivent tous les autres.
Recettes publiques	Ensemble des dépenses réalisées par l'État, les collectivités territoriales et la Sécurité sociale pour financer les services publics (éducation, santé, défense…) et les aides sociales.
État	Une hausse des dépenses publiques qui entraine une baisse de l'investissement privé
Relance de l'économie	Ensemble des ressources financières de l'État et des administrations publiques, principalement issues des impôts, des taxes et des cotisations sociales.

Une activité centrale en terminale

RETOUR PROGRAMME

Chapitres du programme	Objectifs d'apprentissage	Savoirs mobilisés	Lien avec la note du HCSP (2025)
• Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?	• Comprendre les objectifs, modalités et limites de la politique européenne de la concurrence • Comprendre les problèmes de coordination entre politiques économiques dans la zone euro.	• Politique de la concurrence. • Règles européennes sur les aides d'État (art. 107 TFUE). • Cadre institutionnel : BCE, Commission européenne, États membres.	• La note met en lumière les aides publiques comme instrument budgétaire national soumis au contrôle européen. Elle illustre la tension entre souveraineté économique et cadre communautaire, et permet d'analyser la politique de la concurrence et les règles d'encadrement des aides d'État.

Activité

Montrer à travers UNE modalité de la politique de la concurrence (limiter les aides publiques) les objectifs et les limites de cette politique au sein de l'UE

Pré-requis :

- Union européenne
- Marché
- Marché intérieur et commun
- Concurrence (1ère)
- Concurrence pure et parfaite
- Croissance intensive
- Innovation
- R&D
- %, TV, CM
- Analyse de texte
- Analyse de graphiques et tableau

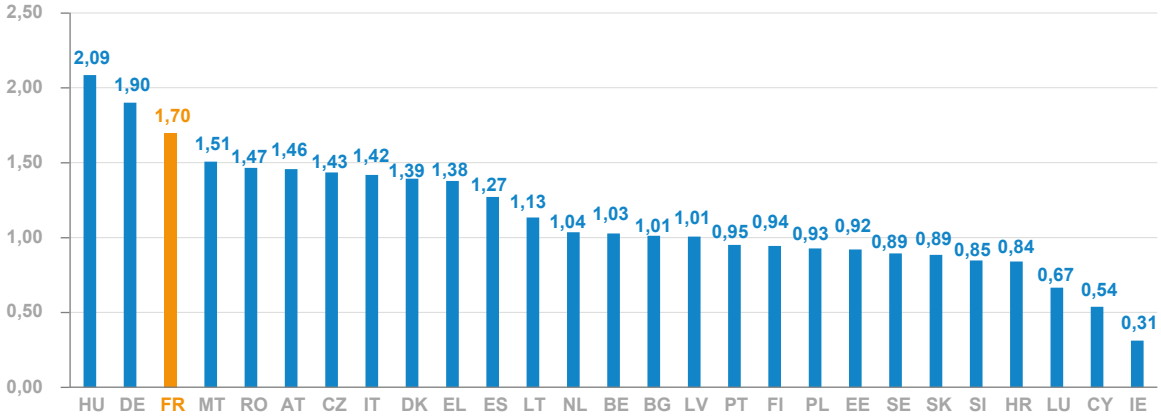
DOCUMENT 1 : Les aides d'État en France s'élèvent à 45 milliards d'euros en 2022

Selon la définition juridique de l'UE, et à partir des données publiées dans son rapport en 2024, la Commission européenne estime les aides d'État en France à 45 milliards d'euros en 2022. La France, qui représente 19,6 % du total des aides d'État des 27 pays de l'UE (228 milliards), occupe la deuxième place après l'Allemagne (73,67 milliards, soit 32,2 %).

La France et l'Allemagne représentent à elles seules la moitié du total des aides d'État de l'UE, suivies par l'Italie (26,61 milliards d'euros, 12,1 %) et l'Espagne (17,12 milliards, 7,5 %). Proportionnellement au PIB, la France occupe la troisième place (1,7 % du PIB), derrière l'Allemagne (1,9 %) et la Hongrie (2,09 %). Suivent, parmi les principales économies, l'Italie (1,4 % du PIB), l'Espagne (1,27 %) et les Pays-Bas (1 %) (voir Graphique 1).

Source : Extrait de la note du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, juillet 2025, « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? », page 7

Graphique 1 – Les aides d'État dans l'Union européenne en 2022, en pourcentage du PIB



Source : HCSP, données du *State Aid Scoreboard 2023*, Commission européenne, avril 2024

Source : Graphique extrait de la note du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, juillet 2025, « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? », page 7

Questions

Q1. ***À combien s'élevaient les aides d'État en France en 2022 ?***

Les aides d'État en France en 2022 s'élevaient à 45 milliards d'euros.

Q2. ***Faites une phrase avec la donnée 1,7 concernant la France***

En France, les aides d'État en 2022 représentent 1,7 % du PIB.

Q3. ***Comparez le montant des aides d'État en France avec le montant des aides d'État en Slovénie (SI)***

Slovénie = 0,85% du PIB

France = 1,7% du PIB

La France accorde 2 fois plus d'aides d'État aux entreprises en % de son PIB que la Slovénie (en % de son PIB).

Q4. ***Peut-on dire d'après ce graphique que la Hongrie accorde en nombre (en volume) plus d'aides d'État à ses entreprises que la France ?***

Non, ce graphique ne nous permet pas de savoir si la Hongrie accorde plus d'aides en nombre. Le montant des aides est exprimé en pourcentage du PIB, il dépend donc du PIB de chaque pays. Nous n'avons que les valeurs relatives dans ce document = en % du PIB.

Q5. ***Au sein de l'UE, quelle place la France occupe-t-elle en termes d'aides d'État accordées aux entreprises en % de son PIB ?***

La France occupe la 2ème place après l'Allemagne.

Note PROF : Ce 1er document amène les élèves à faire le constat que la France accorde à priori beaucoup d'aides d'État à ses entreprises, comparativement aux autres pays de l'UE.

DOCUMENT 2 : Les aides aux entreprises selon la définition européenne.

Selon le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (article 107 § 1), une mesure de soutien aux entreprises constitue une aide d'État si elle est accordée par un État membre ou au moyen de ressources publiques et qu'elle fausse ou menace de fausser la concurrence, favorise certaines entreprises ou certaines productions et affecte les échanges entre États membres. Selon la Cour de justice de l'UE, il s'agit d'une aide d'État si l'entreprise bénéficiaire reçoit un avantage économique qu'elle n'aurait pas obtenu dans les conditions de marché. Cet avantage peut être financier direct (subventions, apports en capital, etc.) ou indirect s'il est ciblé, comme des exonérations fiscales ou sociales ciblées, une garantie, voire une conversion de dettes en capital.

Toutes les sources publiques de financement sont concernées, notamment les collectivités locales, les entreprises publiques, les ressources issues de contributions obligatoires d'entités privées (imposées par l'État et gérées en application de législations ou réglementations, comme certaines cotisations sociales et taxes affectées), ou issues de l'Union européenne ou d'institutions financières internationales si les autorités nationales ont un pouvoir discrétionnaire sur leur utilisation, telles que les fonds européens structurels et d'investissement (FESI)17.

Le principe général, selon lequel les aides publiques sont incompatibles avec le marché intérieur, connaît de nombreuses exceptions. En effet, les aides aux entreprises peuvent être déclarées compatibles par la Commission sur le fondement de dérogations prévues par les textes (articles

107 § 2, 107 § 3, 106 § 2 TFUE). La France, comme les autres États membres, doit notifier à la Commission tout projet qui instituerait ou modifierait des aides aux entreprises. L'analyse sur le fondement de ces articles du Traité conduit la Commission à se prononcer sur la compatibilité et donc sur l'octroi des aides.

Trois grandes catégories d'aides aux entreprises sont considérées comme compatibles avec les règles européennes :

- **les aides qui sont en principe compatibles avec le marché intérieur et qui doivent être notifiées à la Commission** (article 107 § 2, TFUE). C'est le cas notamment des aides à caractère social octroyées aux consommateurs individuels ou des aides compensant les dommages provoqués par des calamités naturelles ou autres événements extraordinaires ;

- **les aides qui peuvent être déclarées compatibles par la Commission européenne** (article 107 § 3, TFUE). Il s'agit notamment des aides destinées à promouvoir les projets d'intérêt européen commun, de celles en faveur de certaines activités économiques ou de certaines régions, de la culture et la conservation du patrimoine ainsi que d'autres catégories d'aides déterminées par décision du Conseil sur proposition de la Commission. Parmi ces aides réputées compatibles, certaines sont exemptées de notification à la Commission lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de l'un des régimes européens d'exemption, appelés « règlements généraux d'exemption par catégorie (RGEC) » ;

- **des aides qui peuvent déroger aux règles du traité si cette dérogation est indispensable pour permettre à une entreprise d'accomplir une mission d'intérêt général** (article 106 § 2, TFUE).

Les aides d'État ici recensées sont donc des aides légales et autorisées par la Commission sur le fondement juridique des dérogations prévues par le TFUE.

Source : Extrait de la note Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, juillet 2025, « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? », pages 6 et 7

Questions

Q1. ***Rappelez ce qu'est le marché intérieur***

Le marché intérieur désigne un espace sans frontières intérieures au sein duquel est assurée la liberté de circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. Il a été mis en place de manière progressive au niveau européen. C'est le traité de Rome (1957) qui prévoit le premier l'établissement d'un marché commun reposant alors essentiellement sur la libre circulation des marchandises. Le marché intérieur a officiellement vu le jour en 1993.

Q2. ***Comment un marché est parfaitement concurrentiel ?***

Le marché parfaitement concurrentiel respecte les 5 conditions de CPP (atomicité, transparence, homogénéité, mobilité des facteurs, libre entrée et sortie).

Q3. ***Soulignez dans le texte la définition d'une aide d'État***

Extrait du texte : Selon le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TUE - article 107 § 1), une mesure de soutien aux entreprises constitue **une aide d'État** si elle est accordée par un État membre ou au moyen de ressources publiques et **qu'elle fausse ou menace de fausser la concurrence**, favorise certaines entreprises ou certaines productions et affecte les échanges entre États membres.
Selon la Cour de justice de l'UE, il s'agit d'une aide d'État si l'entreprise bénéficiaire reçoit un avantage économique qu'elle n'aurait pas obtenu dans les conditions de marché.

Q4. ***Quel est le principe général concernant les aides d'État et le fonctionnement d'un marché purement concurrentiel ? Les aides d'État sont-elles autorisées au sein de l'UE ?***

Le principe général, selon lequel les aides publiques sont incompatibles avec le marché intérieur connait de nombreuses exceptions dans l'UE car plusieurs aides sont autorisées. L'aide sera donc jugée compatible (traité TUE-art.107) ou potentiellement compatible suite à une décision de la Commission européenne. Toute aide n'est mise en place qu'une fois approuvée.

Il faut cependant souligner que la définition des aides d'État potentiellement compatibles peut évoluer dans le temps, en raison de conditions économiques différentes par exemple. Après 12 ans d'application du schéma en vigueur, la Commission européenne vient de décider de le clarifier et de le simplifier. Elle a lancé le 25 février 2026 une consultation publique sur la base de ses propositions. Les États membres ont un mois pour lui faire part en retour de leurs remarques.

Communiqué de presse : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/en/ip_26_453/IP_26_453_EN.pdf

European Commission - Press release

Commission invites comments on draft new State aid General Block Exemption Regulation

Brussels, 25 February 2026

Q5. ***Quelle démarche un pays membre de l'UE doit-il effectuer avant d'envisager de distribuer une nouvelle aide à ses entreprises ?***

L'État membre notifie l'aide concernée à la Commission européenne qui l'approuve ou non. Certaines aides ne nécessitent pas une notification préalable à la Commission européenne. Il s'agit par exemple des aides sous les régimes d'exemption.

Q6. ***Soulignez dans le texte les aides d'État qui seraient autorisées par la Commission européenne.***

Lister les 3 grandes catégories d'aides autorisées (voir texte).

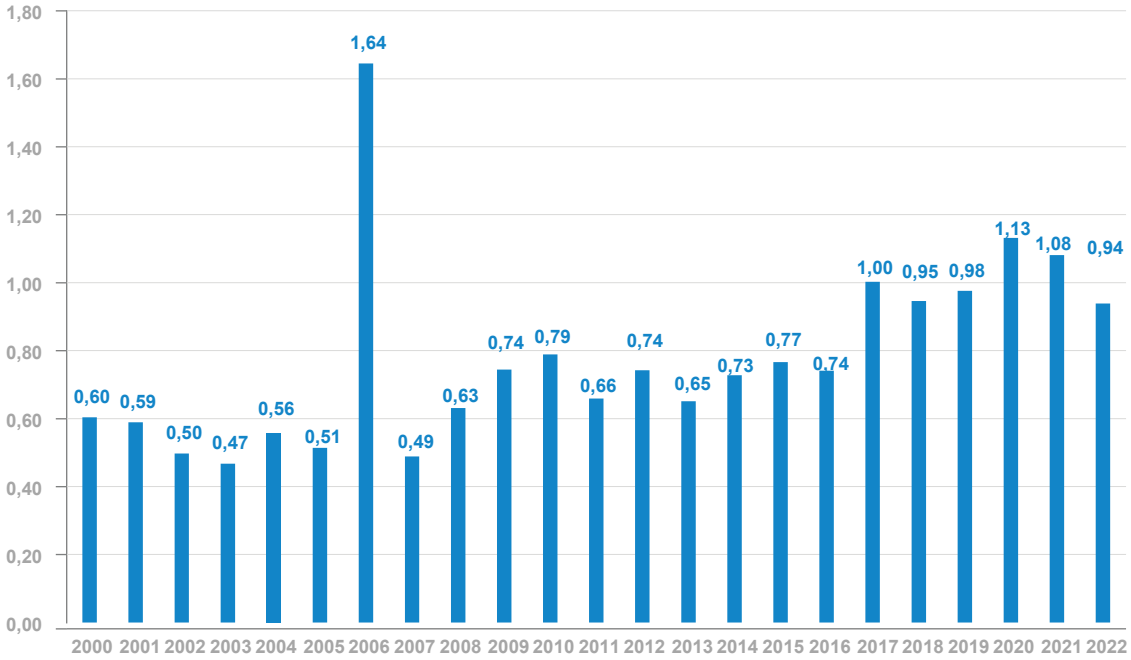
Q7. ***Pourquoi la Commission européenne refuse-t-elle certaines aides d'État ?***

Elle refuse les aides qui faussent ou nuisent à la concurrence au sein du pays ou entre pays de l'UE. En effet la Commission européenne mène une politique de la concurrence au sein de l'UE, pour assurer la prospérité du continent en limitant les obstacles à la compétition des entreprises. La concurrence est favorisée au sein de l'UE car elle permet des gains en termes de variété de l'offre, une baisse des prix, la stimulation de l'innovation et par là-même la qualité des produits. La concurrence, dans cette optique, avantage le consommateur.

Note PROF : Montrer ici l'objectif de la politique de la concurrence menée par la Commission européenne.

DOCUMENT 3

Graphique 3 – Les aides d'État en France, hors soutiens liés aux crises récentes, 2002-2022, en pourcentage du PIB



Source : HCSP, données du *State Aid Scoreboard 2023*, Commission européenne, avril 2024

Source : Extrait de la note du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, juillet 2025, « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? », page 8.

Questions

Q1. ***Quelle tendance générale ce graphique dégage-t-il ?***

On observe globalement une hausse des aides d'État en France, en % du PIB (= le trend).

Q2. ***De combien ont augmenté les aides d'État distribuées en France, en % du PIB, entre 2000 et 2022.***

TV = (0,94 – 0,6) / 0,6 = 56 %
Le montant des aides d'État en France a augmenté de 56 %, en % du PIB, entre 2000 et 2022.

Note PROF : en 2006, le niveau très élevé des aides d'État s'explique par des mesures exceptionnelles de recapitalisation d'entreprises publiques (notamment EDF) et ne traduit pas une hausse structurelle des aides.

Transition : La France distribue beaucoup d'aides, et de plus en plus, mais à quoi correspondent précisément ces aides d'État ?

DOCUMENT 4

Tableau 2 – Les dix aides budgétaires aux entreprises en France en 2023, dont la dépense est supérieure à un milliard d'euros,
hors prêts, participations et prêts garantis par l'État (PGE)

Intitulé de la mesure	Exécution 2023 en millions d'euros
Aide à l'embauche d'apprentis	3 533
Soutien au solaire photovoltaïque	2 719
Régénération ferroviaire	2 705
Compensation des pertes des fournisseurs dans le cadre des charges de service public de l'énergie au titre de la mise en place des boucliers tarifaires	2 154
Compensation des redevances d'accès TER	1 957
Compensation des charges de service public de l'énergie aux entreprises dans les zones non interconnectées (ZNI)	1 730
Garantie (prêts garantis par l'État, PGE)	1 700
Aides à l'innovation « bottom-up » (France 2030)	1 500
Industrialisation et redéploiement (France 2030)	1 400
Soutien à l'éolien terrestre	1 175
Total	**20 573**
Total des dépenses budgétaires	**39 439**

Source : HCSP, données PLF 2025

Source : Tableau extrait de la note du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, juillet 2025, « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? », page 11.

Document supplémentaire pour aider à la lecture du document 4 : Plan d'investissement France 2030 (approfondissement possible)

Le président de la République, Emmanuel Macron, dévoilait il y a deux ans le plan d'investissement France 2030. Avec 54 milliards d'euros, ce plan doit permettre de rattraper le retard industriel français, d'investir massivement dans les technologies innovantes ou encore de soutenir la transition écologique.

Ce plan d'investissement de 54 milliards d'euros s'inscrit dans la lignée du plan France Relance. Il doit permettre de **rattraper le retard de la France dans certains secteurs historiques. Il vise aussi la création de nouvelles filières industrielles et technologiques**.

Ce plan poursuit la stratégie du Gouvernement en faveur de l'investissement, de l'innovation et de la réindustrialisation.

Source : https://www.economie.gouv.fr/france-2030
Document complémentaire BIS sur l'effort d'équipement militaire
https://www.vie-publique.fr/eclairage/284741-budget-de-la-defense-les-etapes-pour-le-porter-5-du-pib

Questions

Q1. ***Classez les aides présentées dans le tableau ci-dessous dans les 4 grandes catégories suivantes : aides à l'emploi et à la cohésion sociale, aides à la transition écologique, aides aux services publiques et aides à la compétitivité et à l'innovation.***

Aides à l'emploi et à la cohésion sociale	Aides à la transition écologique	Aides aux services publics et entreprises publiques	Aides à la compétitivité et à l'innovation
• Aide à l'embauche d'apprentis	• Soutien au solaire photovoltaïque Soutien à l'éolien terrestre	• Régénération ferroviaire • Compensation des pertes des fournisseurs dans le cadre des charges de service public de l'énergie • Compensation des redevances d'accès TER • Compensation des charges de services public de l'énergie	• Aides à l'innovation « bottom-up » • Industrialisation et redéploiement

Q2. ***À quelle grande catégorie d'aides aux entreprises (listées dans le document 2)correspondent les aides classées dans la question 1 ?***

Types d'aides	Aides à l'emploi et à la cohésion sociale	Aides à la transition écologique	Aides aux services publics et entreprises publiques	Aides à la compétitivité et à l'innovation
Catégorie concernée	Aides compatibles car à caractère social	Aides compatibles car projets d'intérêt commun	Dérogation pour mission d'intérêt général	Aides compatibles car projets d'intérêt commun

Q3. ***Parmi les 4 types d'aides répertoriées, lesquelles sont une dérogation explicite au droit de la concurrence ?***

Les aides aux services d'intérêt général (SIEG) et, sous réserve d'accord de la Commission européenne, aux entreprises publiques. A noter que la définition européenne d'une entreprise dépend de la nature de l'activité (commerciale), quelle que soit le statut de l'entreprise (publique, privée, associative, etc).

DOCUMENT 5 : Les objectifs de l'Union européenne.

Les objectifs de l'Union européenne à l'intérieur de ses frontières, définis dans l'article 3 du traité de Lisbonne, sont les suivants :

- promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples;
- offrir un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures, tout en prenant les mesures appropriées à ses frontières extérieures en matière d'asile, d'immigration et de prévention et de lutte contre la criminalité ;
- établir un marché intérieur ;
- parvenir à un développement durable fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, ainsi qu'une économie de marché hautement compétitive garantissant le plein-emploi et le progrès social;
- protéger et améliorer la qualité de l'environnement ;
- encourager le progrès scientifique et technique ;
- combattre l'exclusion sociale et les discriminations ;
- promouvoir la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes et la protection des droits de l'enfant ;
- promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les pays de l'UE ;

- respecter la richesse de sa diversité culturelle et linguistique ;
- établir une union économique et monétaire dont la monnaie est l'euro ;
- promouvoir les valeurs et les intérêts de l'Union européenne dans le reste du monde.

Source : https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/principles-and-values/aims-and-values_fr

Questions

Q1. ***Après avoir pris connaissance des grands objectifs de l'UE énoncés dans l'article 3 du Traité de Lisbonne (document 5), retrouvez à quel objectif correspond les 3 types d'aides restants (document 4), autorisés par la Commission européenne.***

Types d'aides	Aides à l'emploi et à la cohésion sociale	Aides à la transition écologique	Aides à la compétitivité et à l'innovation
Objectif(s) de l'UE	Combattre l'exclusion sociale et les discriminations	Protéger et améliorer la qualité de l'environnement	Encourager le progrès scientifique et technique + Economie de marché hautement compétitive

Bilan : L'UE autorise certaines aides d'État pour la transition écologique, l'emploi, l'innovation et les services publics.

Q2. ***D'après les objectifs de l'UE, la mise en place d'un marché intérieur est-elle incompatible avec des aides d'État au sein de chaque État membre ?***

Le principe d'incompatibilité entre aides d'État et marché intérieur n'est pas absolu. Seules les aides jugées incompatibles disparaissent au final et la Commission européenne veille à ce que les États membres n'adoptent ni n'octroient de mesures incompatibles. Les aides compatibles viennent soutenir les objectifs et autres politiques que le marché intérieur poursuit.

DOCUMENT 6

Tableau 3 – Les dépenses fiscales supérieures à un milliard d'euros, liées aux exonérations, crédits d'impôt et aux modalités particulières de calcul de l'impôt sur les sociétés en 2023
(en millions d'euros)

N° de la dépense	Intitulé de la mesure	Montant
200302	Crédit d'impôt en faveur de la recherche	7 251
320119	Détermination du résultat imposable des entreprises de transport maritime en fonction du tonnage de leurs navires	5 615
210309	Réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des œuvres ou à des organismes d'intérêt général	1 458
210326	Taxation au taux de 10 % des revenus issus de certains actifs de propriété industrielle	1 045
210324	Crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi	1 012
	Total des mesures	**16 381**
	Total de l'ensemble des dispositifs	**23 032**

Source : HCSP, données PLF 2025

Source : Tableau extrait de la note du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, juillet 2025, « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? », page 12.

Questions

Q1. ***Quelle est, d'après ce tableau, la dépense fiscale, la plus importante en France en 2023 ? Faites une phrase avec la valeur concernée.***

C'est le crédit-impôt en faveur de la recherche.

En France, en 2023, l'État a accordé 7 251 milliards d'euros de crédit d'impôt en faveur de la recherche. Ce sont des recettes que l'État ne perçoit pas, donc des dépenses.

Q2. ***Pourquoi l'État accorde-t-il des crédits d'impôts aux entreprises qui investissent dans la recherche ?***

Pour les inciter à investir dans la recherche, pour stimuler l'innovation, la R&D, la croissance intensive. D'autres objectifs ont été ajoutés depuis le début des années 1980 : recrutement des docteurs (dispositifs jeune docteur), l'attractivité pour le R&D étrangère, la coopération public-privé.

Q3. ***Ces dépenses fiscales de l'État sont-elles considérées comme des aides aux entreprises ? Pourquoi ?***

Les entreprises localisées en France (les filiales étrangères en France perçoivent aussi le CIR) ici bénéficient d'un avantage qu'elles n'auraient pas obtenu dans les conditions de marché. Ces aides peuvent fausser la concurrence au sein de l'UE, à l'exception du CIR. En effet, le CIR n'est pas considéré par la Commission comme une aide aux entreprises car ce dispositif ne cible pas de secteurs particuliers.

Q4. ***Calculez le pourcentage que représentent les 5 plus grosses dépenses fiscales de l'État au titre de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des dispositifs.***

Sur les 23,032 milliards d'euros de diminution de recettes de l'État, 16,381 milliards sont imputables aux 5 plus grosses mesures.

16,381 / 23,032 * 100 = 71 %

Les 5 mesures principales représentent 71 % du total des dépenses fiscales de l'État au titre de l'impôt sur les sociétés (5 mesures sur 106 au total).

Q5. ***En quoi ces aides aux entreprises françaises peuvent-elles fausser la concurrence européenne ?***

Ces aides avantagent les entreprises en France, qui pourront innover plus facilement (ou à moindre coût – du fait du crédit d'impôt) et donc par la suite baisser les prix de leur innovation sur le marché européen (gain de compétitivité prix) ou gagner des parts de marché par la commercialisation de nouveaux produits ou services (gain de compétitivité hors pris).

Q6. ***Pour autant, pourquoi sont-elles autorisées ?***

Elles poursuivent des intérêts généraux (recherche, innovation, transition écologique) qui rendent possible et compatible une telle aide.

Q7. ***Donnez un exemple de situation où une aide publique peut modifier le fonctionnement du marché ?***

Si l'État français aide financièrement ces entreprises, l'offre des entreprises localisée en France augmentera sur le marché => le prix des produits français baissera => la demande pour les produits français augmentera, au détriment d'autres produits étrangers.

Q8. ***La politique de la concurrence au sein de l'UE est-elle plutôt « stricte » ou « souple » ?***

Il s'agit plutôt d'une politique « souple » mais régulée, encadrée par la Commission européenne qui autorise au final un grand nombre d'aides.

Son rôle premier est de surveiller les aides d'État pour maintenir un niveau de concurrence acceptable, qui permettent le maintien de la variété, des prix bas et de l'innovation. Par exemple, le 24 février 2026, la Commission européenne a approuvée une aide de l'État grec destinée à booster l'usage des technologies propres. (https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_26_449)

DOCUMENT 7 : Le chiffrage du coût pour les administrations publiques présente des limites.

Deux principales difficultés peuvent illustrer la fragilité des méthodes d'estimation des coûts pour les pouvoirs publics, à périmètre donné.

La première tient au nombre important de mesures à chiffrer. Chaque année, l'administration présente dans le projet de loi de finances un chiffrage des 474 mesures fiscales (entreprises et ménages), tout en précisant que ce chiffrage est impossible pour 60 mesures et qu'il relève du simple ordre de grandeur pour 25 autres.

Une deuxième difficulté concerne les mesures dont les modalités de mise en œuvre sont autres que la simple subvention ou les exonérations fiscales ou de cotisations sociales. C'est le cas des prêts bonifiés, des garanties de prêt et des participations de l'État dans les entreprises, qui sont des instruments de plus en plus mobilisés.

En outre, le manque de calcul économique ne permet pas d'apprécier les effets induits des dépenses fiscales et sociales. En effet, le coût pour l'État ou les administrations de sécurité sociale est mesuré par le simple écart entre les recettes effectives issues de l'application des taux dérogatoires et celles théoriquement issues des prélèvements au taux de la norme des prélèvements obligatoires. Ainsi, l'impact des aides sur le comportement des contribuables n'est pas pris en compte. Or, en l'absence de mesures d'aide, l'application du taux « normal » peut induire moins de consommation, d'investissement, de dépenses de R & D, voire de volume d'emploi ou de revenus et donc moins de recettes fiscales ou sociales. L'estimation du côté des recettes liées à la mesure dérogatoire elle-même ne prend pas en compte les effets induits, notamment en termes d'amélioration de l'emploi, de la compétitivité et de l'attractivité du territoire. Ainsi, l'estimation du coût des aides aux entreprises est en général une borne supérieure du coût réel pour les finances publiques, une fois pris en compte les effets induits par les aides.

Source : Extrait de la note du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, juillet 2025, « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? », page 6.

Questions

Q1. ***Quelles sont les deux difficultés que rencontrent les pouvoirs publics pour mesurer précisément le coût des aides aux entreprises.***

La première difficulté réside dans le nombre très important de mesures fiscales à mesurer. Sur 474 mesures, certaines ne peuvent être chiffrées précisément, et certaines ne le sont que de manière approximative.
Par ailleurs, les aides aux entreprises prennent des formes variées. Aux côtés des subventions ou des exonérations fiscales, on compte également des prêts bonifiés, des garanties de prêts, etc. ; autant de mesures plus difficiles à évaluer car elles ne correspondent pas à une dépense budgétaire immédiate, et que leur coût pour l'État est différent de leur valeur nominale (exemple : un prêt remboursé par une entreprises ne coute finalement à l'État que l'équivalent de l'écart entre le taux du marché financier et le taux réduit auquel l'entreprise a emprunté).

Q2. ***Le calcul du coût des aides publiques prend-il en compte les effets économiques de ces aides ?***

Le calcul du coût des aides publiques est mesuré par un manque à gagner fiscal ou social par rapport à une situation théorique où le taux « normal » serait appliqué à tous. Or, cette méthode ne prend pas en compte tous les effets induits de ces aides, c'est-à-dire leur impact sur le comportement des agents économiques (consommation, investissement, emploi, R&D).

Q3. ***Les effets induits de ces aides sont-ils positifs ou négatifs pour l'économie ?***

Ce sont pour la plupart des effets positifs : plus de consommation, plus d'investissement, plus d'innovation, plus d'emploi, soit un cercle vertueux. Ceci peut également se traduire, à terme, par des recettes fiscales supplémentaires, dans un second temps.

Q4. ***Par conséquent, une politique de la concurrence qui contrôle et surveille, voire empêche certaines aides d'État peut-elle nuire au développement économique d'un pays ?***

On touche ici aux limites de la politique de la concurrence. En empêchant ou en limitant certaines aides d'État, la politique de la concurrence peut freiner le développement économique de certaines industries, l'attractivité des territoires, la compétitivité des entreprises, la naissance de « champions nationaux ou européens ».

Q5. ***Montrez donc que la politique de la concurrence européenne peut avoir des limites.***

La politique de la concurrence de l'UE en encadrant les aides d'État, peut, si le coût réel et les effets induits sont mal évalués, nuire à l'efficacité économique. En effet si les effets induits sont supérieurs au coût mesuré, elles sont légitimes. Ainsi, il est difficile parfois pour la Commission européenne de juger si certaines aides faussent réellement la concurrence ou si elles sont justifiées par des objectifs économiques légitimes (emploi, compétitivité, attractivité du territoire). Une aide peut apparaitre coûteuse et anticoncurrentielle alors qu'elle génère en réalité des retombées économiques positives, ce qui peut conduire à une appréciation biaisée de son impact sur la concurrence. Cette incertitude constitue une limite de la politique de la concurrence.

BILAN final
La politique de la concurrence dans l'Union européenne (texte à trous)

La politique de la concurrence de l'Union européenne a pour objectif de garantir une concurrence libre et non faussée entre les entreprises au sein du marché intérieur. Elle vise notamment à éviter les pratiques anticoncurrentielles ou de l'intervention excessive des pouvoirs publics.

Dans ce cadre, l'Union européenne exerce une surveillance des aides d'État accordées par les pays membres. Les autorités nationales doivent notifier à la Commission européenne les aides accordées aux entreprises afin que celle-ci vérifie qu'elles ne favorisent pas indûment certaines entreprises ou certains secteurs au détriment des autres. Les aides d'État sont en principe interdites, sauf lorsqu'elles poursuivent des objectifs jugés légitimes, comme le soutien à l'emploi, à l'innovation, à la transition écologique, à la cohésion économique ou à l'attractivité du territoire.

La France et l'Allemagne représentent à elles deux la moitié des aides d'État au sein de l'UE en 2022. La France se situe à la 3ème place, en % du PIB. C'est donc un État membre où les aides d'État sont importantes et qui progressent depuis 2000. Les aides distribuées en France stimulent l'innovation en accordant beaucoup de crédit-impôt recherche. Elles bénéficient aux entreprises françaises qui gagnent en compétitivité.

Cependant, la politique de la concurrence européenne connaît des limites. En effet, l'évaluation du coût et des effets des aides d'État est souvent imparfaite. Les pouvoirs publics mesurent généralement le coût des aides comme un manque à gagner fiscal ou social, sans toujours prendre en compte les effets induits de ces aides sur le comportement des agents économiques.

Or, les aides d'État peuvent encourager la consommation, l'investissement, la recherche et développement ou encore la création d'emplois, ce qui peut générer des recettes fiscales et sociales supplémen-

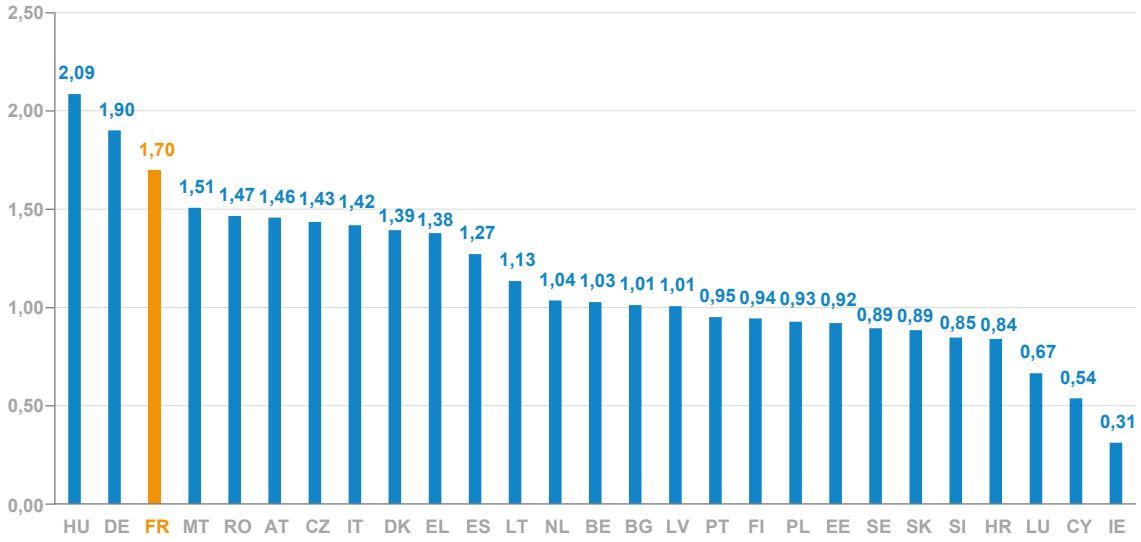
taires. L'absence de prise en compte de ces effets peut conduire à une surestimation du coût réel des aides, et les interdire, ce qui freinerait l'économie des États membres. Ceci constitue une limite de la politique de la concurrence dans l'Union européenne

Suivie de : Objectif bac

- Référence aux annales de baccalauréat
- Une EC2 originale à partir de la note

Document construit à partir du graphique 1 de la note (page 7) :

Graphique 1 – Les aides d'État dans l'Union européenne en 2022, en pourcentage du PIB



Source : HCSP, données du *State Aid Scoreboard 2023*, Commission européenne, avril 2024

Source : graphique extrait de la note du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, juillet 2025, « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? », page 7.

Document : Les aides d'État dans quelques pays de l'Union européenne en 2022

Pays	Aides d'État (% du PIB)
Hongrie	2,09
Allemagne	1,90
France	1,70
Italie	1,46
Espagne	1,27
Pays-Bas	1,01
Moyenne UE	1,10

Champ : aides d'État au sens du droit européen (hors aides exceptionnelles liées aux crises).

Source : d'après Commission européenne, State Aid Scoreboard, repris par le Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, 2025.

Questions

Q1. (2 points) ***À l'aide des données du document, vous comparerez les aides d'État par rapport au PIB de la Hongrie et des Pays Bas.***

Attentes : D'après une publication de France stratégie datant de 2025, en 2022 les aides d'État représentent 2,09 % du PIB en Hongrie, contre 1,01 % du PIB aux Pays-Bas. On constate que la Hongrie consacre donc une part de son PIB plus de deux fois supérieure à celle des Pays-Bas aux aides d'État. Autrement dit, l'écart entre les deux pays est de 1,08 point de PIB (2,09 – 1,01).

Q2. (4 points) ***À l'aide de vos connaissances et du document, vous montrerez comment la politique budgétaire peut agir sur la conjoncture économique.***

Attentes : La politique budgétaire désigne l'ensemble des décisions de l'État portant sur

les dépenses publiques et les prélèvements obligatoires afin d'influencer l'activité économique à court terme. Elle permet d'agir sur la conjoncture économique, c'est-à-dire sur les 4 variables macroéconomiques du carré magique de Kaldor à savoir : la croissance, l'emploi, l'inflation ou encore la balance commerciale.

Le document montre que les États de l'Union européenne consacrent une part variable de leur PIB aux aides d'État, qui constituent un instrument de la politique budgétaire. Par exemple, la Hongrie consacre 2,09 % de son PIB aux aides d'État, contre 1,01 % pour les Pays-Bas. La Hongrie consacre une part 2 fois plus important de son PIB aux aides d'État comparé aux pays bas. Ces aides peuvent correspondre à des dépenses publiques ou à des allègements fiscaux, qui peuvent stimuler l'activité économique du pays.

En période de ralentissement économique, une augmentation des dépenses publiques, comme les aides aux entreprises, permet de soutenir la demande globale. En aidant les entreprises, l'État favorise l'investissement et le maintien de l'emploi, ce qui peut entraîner une hausse de la production et donc de la croissance. On parle alors de politique budgétaire de relance. À l'inverse, en période de forte croissance ou de tensions inflationnistes, l'État peut réduire ses dépenses ou augmenter les prélèvements afin de freiner la demande, ce qui correspond à une politique budgétaire de rigueur.

Ainsi, comme l'illustre le document, les aides d'État constituent un levier de la politique budgétaire permettant aux gouvernements d'agir sur la conjoncture économique, même si leur utilisation est encadrée dans le cadre européen.

Grille d'évaluation :

Questions	Compétences évaluées	Niveau de maîtrise	Descripteurs synthétiques	Barème indicatif
Q1. ***Analyse et mobilisation des données***	Lecture et exploitation des données statistiques (méthode DUVETS : date de publication, unité, variable, espace, temps & source)	**Maîtrise insuffisante**	Lecture incorrecte (0) ou peu rigoureuse. Sélection de données peu pertinente. Comparaisons absentes (0) ou incorrectes.	**0 à 1**
		Maîtrise satisfaisante	Lecture rigoureuse et signifiante (DUVETS). Sélection de données pertinente (/1). Comparaisons pertinentes : écart en points de % et/ou coefficient multiplicateur (/1) correctement interprétés.	**2**
			TOTAL Q1	**/2pts**
Q2. ***Mobilisation des connaissances et traitement de l'information***	**1. Connaissances** (notions, mécanismes – méthode AEI : argument, explication, illustration)	**Maîtrise fragile**	Notions présentes mais imprécises ou incomplètes. Raisonnement peu structuré. AEI partiellement respectée.	**0 à 1 pt**
		Maîtrise correcte	Notions globalement maîtrisées. Raisonnement compréhensible. AEI respectée mais perfectible.	**1 à 1.5 pts**
		Compétence acquise	Notions clairement définies et mobilisées. Raisonnement structuré et pertinent. AEI pleinement respectée.	**2 pts**
			SOUS-TOTAL CONNAISSANCES	**/2pts**
Q2. ***Utilisation du document***	**2. Savoir-faire** statistiques	**Non maitrisé**	**Maîtrise fragile** Pas de lecture correcte des données. Sélection absente ou erronée.	**0**
		Maîtrise satisfaisante	Lecture descriptive sans sens économique. Sélection de données pertinente. Une manipulation statistique correcte (écart en points ou coefficient).	**0.5 pt**
		Compétence acquise	Lecture rigoureuse et signifiante (DUVETS). Sélection pertinente. Mais aucune comparaison.	**1pt**
			Exploitation statistique complète, précise et intégrée à l'argumentation. Lecture de données + comparaisons pertinentes : écarts en points et coefficient multiplicateur correctement interprétés.	**2 pts**
			SOUS-TOTAL SAVOIR-FAIRE	**/2pts**
			TOTAL Q2	**/4 pts**
			TOTAL EC2	**/6 pts**

Une approche du Grand oral (adossé aux SES seules ou éventuellement adossé aux SES + un autre EDS ; par ex : HG mais pas seulement)

Grand oral SES :

Sujet 1 « Les aides publiques aux entreprises : efficacité économique ou effet d'aubaine ? »

Sujet 2 « Les aides aux entreprises sont-elles compatibles avec les règles économiques de l'Union européenne ? »

Exemple de traitement du sujet à partir de la note :

I. Les aides aux entreprises : un instrument de politique budgétaire	**II. Un encadrement européen pour préserver la concurrence**	**III. Une tension permanente entre souveraineté et coordination**
• Objectifs : • Soutenir l'investissement • Maintenir l'emploi • Répondre à des chocs économiques • Exemple issu de la note du HCSP : aides représentant jusqu'à **1,7 % du PIB en France**	• Éviter les distorsions de concurrence • Garantir l'égalité entre entreprises • Aides d'État : • interdites en principe mais autorisées sous conditions • Comparaisons européennes (Allemagne / France / Espagne)	• Les États veulent garder une marge de manœuvre • Mais : risque de dumping économique + difficulté de coordination • Enjeu central de l'intégration européenne

Conclusion

- Les aides sont **compatibles mais encadrées**
- Elles illustrent les limites d'une politique budgétaire nationale dans un cadre supranational

Intitulé de sujet pour un élève ayant des EDS SES+ Maths : Peut-on mesurer l'efficacité des aides publiques aux entreprises ?

Intitulé de sujet pour un élève ayant les EDS SES+ HGGSP : Les aides économiques nationales remettent-elles en cause l'égalité entre États dans l'Union européenne ?

Une activité dans la continuité à l'intention des étudiants post-bac

Dans la continuité du chapitre sur le marché du travail

Comment lutter contre le chômage ?	• Connaître les principales politiques de l'emploi : allègements du coût du travail, formation, flexibilisation. • Comprendre les effets différenciés de ces politiques selon le contexte économique.-	• Notions de chômage, emploi, coût du travail, politiques actives et passives de l'emploi. • Mécanismes de soutien à la demande et à l'offre de travail. Relier chômage structurel et chômage conjoncturel aux instruments de politique économique.	• La note du HCSP souligne que les exonérations de cotisations sociales constituent la forme d'aide principale (≈70 Mds €), orientée vers la réduction du coût du travail. Il interroge leur efficacité en termes d'emploi.
Quelles politiques pour l'emploi ? (prolongement du précédent)	• *Identifier les instruments des politiques de l'emploi : subventions, aides fiscales, formation, soutien à la demande.* • *Évaluer les effets différenciés selon les secteurs et types d'entreprises.*	• *Typologie des aides publiques : budgétaires, fiscales, sociales, financières.* • *Objectifs : emploi, compétitivité, attractivité.*	• *La note distingue plusieurs catégories d'aides aux entreprises et met en évidence leur poids variable selon la taille et le secteur, permettant une réflexion sur l'efficacité et la cohérence des politiques d'emploi.*

Tableau 8 – Les dix premières dépenses sociales liées aux allégements, exonérations de cotisations sociales bénéficiant aux entreprises en 2023 (en millions d'euros)

Intitulé de la mesure	Montant
Réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale / AG	26 842
Baisse du taux de cotisation maladie de 6 points (L. 241-2-1 CSS) hors part compensation budgétaire	26 712
Baisse du taux de cotisations d'allocations familiales	9 463
Exonération sur les heures supplémentaires - part salariale	2 277
Baisse du taux de cotisations maladie des travailleurs indépendants	1 244
Réduction de cotisations sociales patronales pour les entreprises implantées en outre-mer (LODEOM)	1 012
Contrat d'apprentissage	974
Déduction patronale sur les heures supplémentaires dite TEPA (entreprises de moins de 20 salariés)	845
Baisse du taux de cotisations d'allocations familiales travailleurs indépendants.	844
Aide à domicile employée par une association ou une entreprise auprès d'une personne fragile.	768
Total des dix dispositifs	**70 981**
Total des dépenses sociales liées aux allégements et exonérations	**73 986**

Source : HCSP, données PLFSS 2025, Annexe 4

Source : Tableau extrait de la note du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, juillet 2025, « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? », page 16.

Étape 1 : Compréhension du document

Questions

Q1. ***Présentez le document.***

Le document est un tableau statistique présentant les dix principales dépenses sociales liées aux allègements et exonérations de cotisations sociales bénéficiant aux entreprises en 2023, exprimées en millions d'euros.
Il concerne la France et provient du HCSP (Haut-Commissariat à la stratégie et au plan), à partir des données du PLFSS 2025.

Q2. ***À quoi correspond le montant « 26 842 » qui figure dans le tableau 8.***

En 2023, l'État français a accordé pour 26 842 millions d'euros, soit 26,8 milliards de réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale.

Q3. ***Quel est le montant total des dépenses sociales liées à ces allègements et exonérations en 2023 ?***

Le montant total des dépenses sociales liées aux allègements et exonérations de cotisations sociales s'élève à 73 986 millions d'euros, soit environ 74 milliards d'euros.

Q4. ***Comparez le montant des 10 premières dépenses sociales liées aux allégements et aux exonérations de cotisations sociales bénéficiant aux entreprises en France en 2023, au total des dépenses sociales liées aux allégements et exonérations.***

Total des dix dispositifs = 70 981 millions (soit près de 71 milliards d'euros)
Total des dépenses sociales liées aux allégements et exonérations = 73 986 millions
70 981 / 73 986 * 100 = 95 %
95 % des dépenses sociales liées aux allégements et exonérations sont concentrés dans les 10 dispositifs.

Q5. ***Identifiez les trois dispositifs les plus coûteux et évaluez leur part relative dans le total des allègements et exonérations.***

Les trois dispositifs les plus coûteux sont :

- La réduction générale des cotisations patronales (26 842 Millions €),
- La baisse du taux de cotisations maladie de 6 points (26 712 Millions €),
- La baisse du taux de cotisations d'allocations familiales (9 463 Millions €).

Ces trois mesures représentent à elles seules une part très importante (85 %) du total des allègements.

Q6. ***Pourquoi l'État accorde-t-il 1 244 millions d'euros aux travailleurs indépendants et à quel titre ?***

Ce montant financier représente la moindre part de cotisations maladie payées par les travailleurs indépendants Ceci constitue alors un manque à gagner pour la Sécurité sociale. Mais il en résulte par ailleurs un revenu disponible plus important pour ces mêmes travailleurs indépendants, qui peuvent potentiellement davantage consommer par exemple. Cette mesure permet de soutenir l'entreprenariat et l'activité économique.

Étape 2 : Analyse économique – coût du travail et emploi

Q7. ***Rappelez de quoi est composée le coût du travail en France ?***

Coût du travail = Salaire brut (salaire net + cotisations salariales prélevées) + cotisations patronales.

Q8. ***Montrez que ces mesures visent à réduire le coût du travail.***

En réduisant ou en exonérant les employeurs de cotisations patronales, l'État réduit le coût du travail payé par les employeurs. Le facteur travail coûte ainsi moins cher aux entreprises.

Q9. ***En quoi le coût du travail peut-il être une cause du chômage structurel ?***

Si le coût du travail élevé, il est plus coûteux d'embaucher pour les entreprises, ce qui peut freiner l'emploi.

Q10. ***Expliquez en quoi une baisse du coût du travail peut inciter les entreprises à embaucher.***

Quand le coût du travail diminue, les entreprises peuvent être incitées à augmenter leur demande de travail car les salariés sont moins coûteux. Cela entrainera la création d'emplois supplémentaires.

Q11. ***Ces mesures ciblent-elles certaines catégories de travailleurs ? Si oui lesquelles et pourquoi ?***

Le document recense des allégements en faveur :

- Des bas salaires (réduction générale des cotisations) => favorise emplois travailleurs peu qualifiés
- Des travailleurs indépendants (cotisations maladie et familiales)
- Des jeunes *via* les contrats d'apprentissage
- Des heures supplémentaires

Ces mesures ciblent certains travailleurs ou certains dispositifs. En ciblant les plus jeunes ou les moins qualifiés, l'État a pour objectif de réduire le chômage des actifs les plus touchés par un taux de chômage élevé.

Étape 3 : Approfondissement et analyse critique

Q12. ***Montrez que ces mesures représentent une dépense sociale importante.***

Ces allègements entraînent une perte de recettes pour la Sécurité sociale, estimée à près de 74 milliards d'euros. L'État doit donc pour compenser ce manque à gagner, augmenter ses recettes fiscales via un autre dispositif (hausse des impôts sur les sociétés par exemple) sauf à imaginer que le surcroît d'activités compense la perte de recettes (il faudrait une augmentation du PIB de l'ordre de 5 % (dont 55 % reviendraient en prélèvements sociaux) pour compenser une dépense ou une non-recette représentant 2,8 % du PIB.

Q13. ***Y a-t-il un effet d'aubaine possible de ces allégements et exonérations fiscales ? Expliquez.***

Oui, certaines entreprises vont bénéficier de ces aides alors qu'elles avaient déjà prévu d'embaucher un ou plusieurs nouveaux salariés. En outre, certains secteur ou activités économique sont à l'abri de la concurrence internationale (la restauration par exemple qui bénéficie d'un taux de TVA de 10 %). Il y a donc un effet d'aubaine potentiel attaché à ces politiques.

Q14. ***Ces mesures sont-elles suffisantes pour lutter contre le chômage ?***

La baisse des cotisations sociales ne suffit pas à elle seule à lutter contre le chômage. La baisse des cotisations peut lutter contre une partie du chômage structurel, dû à un coût du travail trop élevé, mais les causes du chômage sont plus larges. On peut connaitre du chômage structurel dû aux rigidités du marché du travail (règles de licenciement), à des problèmes d'inadéquation entre l'offre et la demande de travail ; et même du chômage conjoncturel qui ne résout pas en réduisant le coût du travail. Ces mesures doivent donc être complétées par d'autres politiques de l'emploi.

9. UN MINI LEXIQUE SUR LES FONDAMENTAUX DE LA NOTE

Aides publiques aux entreprises

Ensemble des **soutiens publics** accordés aux entreprises (subventions, réductions d'impôts, exonérations fiscales ou sociales, prêts, garanties) afin de **soutenir l'activité économique, l'emploi ou l'investissement**.

Aides d'État

Catégorie spécifique d'aides aux entreprises **définie par le droit de l'Union européenne**, accordées par un État, et autorisées par la Commission européenne même si elles **avantagent certaines entreprises** et peuvent **fausser la concurrence** au sein du marché unique.

Les aides aux entreprises peuvent prendre la forme de **subventions directes**, ce qui en fait un **outil de la politique budgétaire**.

Politique budgétaire

Ensemble des **décisions de l'État sur les dépenses publiques et les recettes fiscales** visant à influencer l'activité économique (croissance, emploi, inflation).

Dépenses publiques

Sommes dépensées par l'État, les administrations de sécurité sociale, les collectivités, et les administrations et organismes qui leur sont rattachés.

Dépenses fiscales

Perte de recettes pour l'État liée à une **réduction, exonération ou crédit d'impôt** et de taxes (TVA par exemple) accordée à certains agents économiques (ex : crédits d'impôt).

Exonérations de cotisations sociales

Réduction voire suppression des cotisations sociales payées par les entreprises ou les salariés, visant le plus souvent à **réduire le coût du travail** et à soutenir l'emploi.

Aides financières

Soutiens accordés sous forme de **prêts, garanties ou participations de l'État au capital des entreprises**, souvent utilisés en période de crise.

Marché unique européen

Espace économique de l'Union européenne dans lequel **les biens, les services, les capitaux et les personnes circulent librement**, sans entraves nationales.

Concurrence

Situation dans laquelle plusieurs entreprises cherchent à attirer les mêmes clients.
Dans l'UE, la concurrence doit être **libre et non faussée** pour garantir l'efficacité économique.

Politique européenne de la concurrence

Politique de l'Union européenne visant à **empêcher les pratiques anticoncurrentielles**, dont les aides d'État excessives, afin de préserver le bon fonctionnement du marché unique.

Distorsion de concurrence

Situation dans laquelle une entreprise est **avantagée artificiellement** par rapport à ses concurrentes (par exemple grâce à une aide publique trop importante). On parle aussi de « dumping ».

Encadrement européen

Ensemble de **règles et de contrôles** mis en place par l'Union européenne pour limiter l'autonomie des États en matière de politique économique, notamment budgétaire.

Coordination des politiques économiques

Mise en cohérence des politiques économiques des États membres afin d'éviter des effets négatifs pour l'ensemble de la zone euro (dumping, déséquilibres).

Souveraineté économique

Capacité d'un État à **décider librement de sa politique économique**.
Dans l'UE, cette souveraineté est **partagée** avec les institutions européennes.

Chocs économiques

Événements imprévus (crise financière, pandémie, guerre) qui perturbent l'économie et peuvent justifier des aides exceptionnelles aux entreprises.

10. DES PROLONGEMENTS POSSIBLES

- **Lien avec une autre ou plusieurs autres notes du** Haut-Commissariat à la stratégie et au plan et de France Stratégie

La note n° 157 s'inscrit dans une analyse plus large des interventions publiques dans l'économie, un sujet déjà abordé dans plusieurs autres publications de France Stratégie :

Politique industrielle et interventions publiques

- France Stratégie avait publié une analyse sur les politiques industrielles en décembre 2020 [https://www.strategie-plan.gouv.fr/files/files/Publications/2020/politiques%20industrielles/fs-2020-ns-politiques-industrielles-decembre.pdf] qui examine les interventions économiques de l'État (aides, subventions, fiscalité, etc.) dans une perspective historique et comparative. Cela aide à comprendre que le débat sur les aides aux entreprises s'inscrit dans une trajectoire de politique industrielle plus large, pas seulement un débat ponctuel.

Mesures de soutien à la R&D et innovation

- Une autre note analyse le financement de la recherche et innovation (aides directes, Bpifrance, crédit d'impôt recherche, etc.). Publiée en septembre 2022 [https://www.strategie-plan.gouv.fr/files/files/Publications/2021%20SP/2022-09-22%20-%20NA%20113%20-%20Quel%20ciblage%20du%20soutien%20%C3%A0%20la%20R%26D%20et%20%C3%A0%20l%27innovation/fs-2022-na113-retd_et_innovation-septembre_0.pdf]
  Ces dispositifs comptent parmi les aides recensées dans la note n°157, et leur ciblage (par exemple vers PME vs grandes entreprises) est un enjeu clé d'efficacité publique.

Un point orientation et métiers dans la perspective de *Parcoursup* (nouveau à partir de la MEA n°12)

Lien *Parcoursup* : métiers de l'analyse économique, fonction publique, politique publique, économie européenne.

Compétences requises/ centres d'intérêts	Métiers à découvrir
Interpréter des données économiques (budgets, montants).	Économiste, statisticien·ne
Comprendre l'action publique et ses effets : mesurer l'impact des politiques publiques.	Analyste en politiques publiques
Évaluer l'impact des dispositifs d'aide (évaluation économique, impact social)	Consultant·e, auditeur/ auditrice, Chargé·e d'études
Économie de l'innovation et financement	Chargé·e d'affaires innovation, analyste R&D
Finances et conseil, comptabilité, finance d'entreprise	Contrôleur·se financier·ère, analyste financier·ère

Ces compétences peuvent se relier à des formations :

- Licence Économie & Gestion (économie, politique publique, comptabilité)
- Licence de sciences sociales --> parcours Économie et Sociologie
- BUT Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)
- IEP = Sciences Po (Parcours Économie/Sociologie)
- Écoles de commerce (orientation finance ou conseil)

11. CONCLUSION : L'ESSENTIEL À RETENIR

La note n° 157 ne traite pas « isolément » les aides, elle fait partie d'un **ensemble d'analyses sur les politiques économiques publiques** qui ont attrait à la fiscalité, au financement de l'innovation, au rôle de l'État et des collectivités... Les élèves peuvent tirer des liens avec d'autres notes sur *politique industrielle, innovation, ou compétitivité* pour mieux comprendre comment l'action publique soutient (ou pas) la croissance, l'emploi et l'innovation. *La note soulève les questions suivantes : qu'est-ce qu'une « aide aux entreprises » en France ? Quelle est son ampleur, et comment la mesurer ?*

On retiendra 4 grandes idées :

1. **Pas de définition unique de la notion « d'aides aux entreprises »**

   - Selon la définition juridique européenne, seules certaines aides, dites aides d'État, comptent et s'élèvent à 45 milliards d'euros en 2

   - En élargissant le périmètre (subventions, dépenses fiscales, aides financières), on arrive à ~112 milliards d'euros en 2023, hors exonérations et exemption d'assiette des cotisations sociales.

2. **On distingue 4 grandes catégories d'aides**

   2.1. Dépenses budgétaires (subventions, avances, etc.)
   2.2. Dépenses fiscales (réductions d'impôts)
   2.3. Réductions de prélèvements sociaux (exonérations)
   2.4. Aides financières (prêts, garanties, participations)

3. **Il existe un problème de transparence, de suivi et d'évaluation :** il est difficile de connaître précisément le montant total, car les dispositifs sont nombreux, variés et pas toujours évalués.

4. **Les objectifs des aides sont de 3 grands ordres :**
   Les pouvoirs publics les utilisent pour :

   - Encourager l'investissement (R&D, transition énergétique)

   - Favoriser l'emploi (exonérations en particulier)

   - Soutenir certaines filières ou zones géographiques

Du point de vue de l'analyse économique, ces aides visent deux objectifs :

- **L'efficacité économique :** par ce levier, les pouvoirs publics incitent les entreprises à engager des investissements que celles-ci n'auraient pas réalisé sur la seule base de leur rentabilité financière, notamment en période de conjoncture difficile (R&D, transition énergétique, etc.).

- **La redistribution :** selon les priorités des pouvoirs publics, les aides viennent soutenir des catégories d'entreprises, des secteurs ou des branches d'activité, des publics ou des zones géographiques (emploi des jeunes et des séniors, industrie, soutiens aux territoires d'outre-mer, etc.).

À PROPOS DE MELCHIOR,
PROGRAMME ENSEIGNANTS-ENTREPRISES DE L'INSTITUT DE L'ENTREPRISE.

Institut de l'entreprise : 29, rue de Lisbonne, 75008 Paris
Tél. : 01 53 23 05 49 - daniel.didier@idep.net

- Cette ressource a été réalisée dans le cadre du Programme Enseignants-Entreprises de l'Institut de l'entreprise développé en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale. Retrouvez cette mise en activité sur www.melchior.fr ainsi que des cours de SES, des faits d'actualité, des notes de lecture…
- Créé en 1975, l'Institut de l'entreprise est un think tank indépendant de tout mandat syndical ou politique. Association à but non lucratif, l'Institut de l'entreprise a une triple vocation : être un centre de réflexion, un lieu de rencontre et un pôle de formation.

HAUT-COMMISSARIAT
À LA STRATÉGIE
ET AU PLAN
Liberté
Égalité
Fraternité

À PROPOS
DU HAUT-COMMISSARIAT À LA STRATÉGIE ET AU PLAN

Le Haut-commissariat apporte son concours au Premier ministre et au Gouvernement pour la détermination des grandes orientations de la nation ainsi que la préparation des réformes. Par ses méthodes de travail, notamment l'association des partenaires sociaux et les autres parties intéressées, il favorise la concertation, l'élaboration d'analyses et de scenarios partagés, et la large participation de l'ensemble de la société française au débat public et à la réflexion sur l'avenir.

- Il conduit des travaux de prospective permettant d'éclairer la puissance publique sur les trajectoires possibles de moyen et long terme pour la France, compte tenu des évolutions prévisibles de la société et de l'environnement européen et international ;
- Il conduit des études stratégiques permettant d'éclairer l'action du Gouvernement et la préparation des réformes, notamment par une analyse du contexte de la décision et de son impact prévisible à court et à moyen terme ;
- Il conduit et coordonne les travaux de planification interministérielle ;
- Il participe à l'évaluation des politiques publiques et propose des évolutions et des réformes ;
- Il constitue un centre de ressources en matière de recensement et d'évaluation des pratiques de concertation et de débat public, recherche de nouvelles pratiques de nature à améliorer l'association des parties prenantes intéressées et peut organiser, à la demande du Premier ministre, des concertations ou débats publics ;
- Il recense et fait connaître les expériences conduites à l'étranger, notamment au niveau européen, ou au niveau territorial de nature à enrichir la réflexion sur les réformes utiles à la France et les voies et moyens pour les conduire.

Les publications du Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan sont des ressources que l'on peut proposer aux élèves et mobiliser dans le cadre du traitement des programmes de sciences économiques et sociales. Elles traitent de sujets qui mettent en évidence des enjeux économiques et sociétaux qui entrent en résonance avec ce qui est enseigné.

Les activités proposées ci-dessous à partir de la note d'analyse « Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? » ont pour objectif d'étendre ou d'approfondir certaines connaissances et de travailler des savoir-faire. À partir de la lecture et de l'analyse de documents d'experts, il s'agit de travailler de courts exercices qui éveilleront la curiosité des élèves sur des points d'actualité et inviteront à s'interroger sur les résultats des politiques publiques. Les activités ci-dessous n'ont pas l'ambition d'utiliser chaque élément de la note d'analyse du Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan ; elles constituent un guide pour s'approprier les principaux enjeux qu'elle met en exergue.

Cette proposition de mise en activité a été pensée de manière modulaire, dans un souci à la fois de liberté et de différenciation pédagogiques.